

Lettres

Revue éditée par l'Asselaf
pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française

L'éditorial de Philippe de Saint Robert

La « Princesse... » ou la « pécheresse » ?

COMMENT SE TRANSMET le savoir ? Par la capacité de la langue qui l'a conçu à demeurer vivante. La vie d'une langue n'est pas faite de « ruptures » mais de continuité ; elle se développe seule sans le trop-soin des technocrates du langage, qui s'impatrontisent si volontiers en manipulateurs de la pensée.

Les langues, nous dit-on, évoluent ; elles se fixent d'abord, et c'est sur ce socle que se font à mesure quelques évolutions, si possible intelligentes.

Dans les années quatre-vingt dix, eut lieu un grand débat. Michel Rocard, brièvement Premier ministre, s'était entiché de prétentieux linguistes qui, après avoir défini leur rôle comme étant d'« observer » l'« évolution de la langue », avaient décidé de prendre en main une hasardeuse réforme de l'orthographe, vite redéfinie, par peur, comme simple « rectification ». Ils répandirent le bruit que la langue française était « difficile » et qu'il fallait de toute urgence la simplifier pour en accommoder l'enseignement.

Personne ne nous a jamais clairement expliqué en quoi pouvait consister la « simplification » d'une langue : peut-être cela consiste-t-il à la réduire au langage des SMS ? Dans cette hypothèse, nos « modernes » sont très forts. Le « modernisme » est le prurit des incultes.



Depuis son lancement au dernier Salon du Livre de Paris, le badge ci-dessus, avec le slogan « Je lis *La Princesse de Clèves* », est porté dans les universités par les nombreux opposants à Valérie Pécresse, qui manifestent, derrière le titre du roman de Madame de La Fayette, leur attachement à la culture littéraire.

On se souviendra que l'opération, menée péremptoirement, à grand renfort de propagande, par Pierre Encrevé et Bernard Cerquiglioni, entraînés dans leur bulle idéologique, souleva un tollé général et sombra vite dans le ridicule. Les « observateurs » de l'« évolution » s'étaient brusquement mués en tyrans, trafiquant les accords, les pluriels, supprimant les traits d'union, bouleversant sans raison probante les signes diacritiques, bref, chamboulant la graphie de la langue française, créant autant d'exceptions qu'ils en prétendaient évacuer, et imposant de fait une nouvelle orthographe condamnée à coexister avec l'ancienne : curieuse simplification ! Après une valse hésitation, l'Académie française, un moment entraînée malgré elle, envoya un mandement des plus clairs au ministère de l'Éducation nationale, le 23 janvier 1991, lui enjoignant de ne pas mettre en application dans l'enseignement lesdites « rectifications », pondues par des commissions irresponsables, et d'en rester là. Telle fut la décision de François Bayrou lorsqu'il prit ses fonctions de ministre de l'Éducation nationale : il me le confirma à moi-même le jour de son entrée en fonction. Il était convenu, comme d'habitude, que l'usage trancherait. Malheureusement, le zèle de certains faiseurs de dictionnaires (et de logiciels), brouillant les décisions, ne manqua pas d'introduire une certaine

(Suite en page 2.)

(Suite de l'éditorial.)

confusion, pour ne pas dire une confusion certaine. Si l'équipe du Larousse demeure à ce jour prudente, il n'en est malheureusement pas de même pour celle du Robert, qui se laisse entraîner par l'idéologie ambiante. Pour plaire à qui ?

Vint se greffer sur cette querelle celle de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre, qui faisait de longue date l'objet de revendications plus « féministes » que linguistiques. La querelle commença alors que j'étais encore, pour des péchés que je n'avais pas commis, commissaire général de la langue française – poste créé par François Mitterrand, mais qui n'avait pas l'heur de plaire à la fine équipe « linguistique » qui entourait ce pauvre Michel Rocard qui n'y connaissait rien. On se chamailla. Lionel Jospin, devenu Premier ministre, feint de s'en remettre par la suite à une Commission présidée par Gabriel de Broglie. Le rapport de cette commission est un modèle du genre : parfaitement équilibré, et définissant ce qu'il était séant de féminiser, et ce qui appartenait au genre « neutre » (dont le malheur, en ces temps de bourrasque moderniste, est de se confondre avec le masculin : pensez !). Ce rapport ne fut jamais appliqué – à commencer par le Journal officiel, alors dirigé par un inculte borné et malfaisant que la fin de sa carrière ne manqua pas de précipiter dans le néant. On est officiellement « M^{me} le ministre », mais on peut être appelé, dans le langage courant, « M^{me} la ministre ». C'est pourtant simple...

Je ne reviendrai pas sur le cas pathologique de « M^{me} le ministre de l'Enseignement supérieur » qui a déclaré (à l'étranger, de plus) que le français était une « langue en déclin ». Ceci reviendrait à transmettre en langue étrangère – on sait laquelle – ce qu'il nous reste de savoir. Ce personnage ridicule est porté aux nues par les journalistes les plus serviles du petit monde parisien, et promis même, paraît-il, à une destinée « présidentielle »... Valérie Pécresse aura échoué en tout, sauf à coiffer ce pauvre Karoutchi dans une « primaire » locale. Il est vrai qu'elle fut soutenue par Rachida Dati qui ne craignit pas de dire qu'elle la soutenait... « parce qu'elle était

Patronyme

Nom d'un président !

CONVAINCUS que nous sommes que la liberté de blâmer – tout autant d'ailleurs que celle, plus rarement méritée, d'élogier – ne saurait se départir des formes extérieures de la courtoisie, nous pensons que le nom de famille de l'actuel président de la République n'échappe pas à la règle qui prescrit, en français, de composer les noms propres avec leurs accents ou signes diacritiques éventuels, et que le patronyme présidentiel mérite donc de conserver un tréma sur le *o*, comme il est de règle dans la langue magyare de ses aïeux paternels.

C'est ainsi que nous avons adopté, dans nos précédents numéros, l'orthographe « Sarközy », qui est celle du *Who's who*.

Nous avons cependant péché par ignorance ou, pire encore, par demi-savoir ; nous aurions dû, en effet, écrire *Sárközy*, sans omettre également de surmonter le *a* d'un accent aigu, au lieu d'un *a* simple. Et c'est ainsi qu'en bonne logique nous devrions désormais écrire le nom de l'actuel chef de l'État.

Ce serait nous singulariser beaucoup, si l'on compare avec le reste de la presse qui ne connaît que *Sarközy* ou *Sarkozy*. Nous assumerions volontiers cette singularité, si elle n'exagérait à l'envi l'extranéité de ce patronyme, au point de laisser croire, à l'endroit de celui qui le porte, à un désaveu implicite de l'intégration à la française, ce qui n'est aucunement notre intention.

Il est vrai que bien des dispositions prises par Nicolas « Sárközy » rompent

une femme ». On reconnaît ici le niveau du débat politique français. Toujours est-il que, grâce à cette greluce, non seulement l'enseignement mais la tenue des examens de l'enseignement dit supérieur sont en passe d'aboutir à la dévalorisation générale des diplômes de l'Université française, qui n'avait pas besoin de cela. Résultat : « Parallèlement, les “grandes écoles” ultra-élitistes, les écoles de commerce ou d'ingénieurs gagnent du terrain. Les étudiants et leurs parents privilégient les filières les plus directement utilisables par les entre-

avec la tradition politique et diplomatique de notre pays, mais reconnaissons que ce n'est guère dans le sens d'un retour à la magyarité... »

Désireux de savoir si l'orthographe enregistrée à l'état civil différait de celle du *Who's who* et si l'intéressé avait rendu publiques des informations à ce sujet, nous avons appelé le service de presse de l'Élysée. Faut-il vous dire que, sans doute lassé d'entendre pour la énième fois la question, le préposé nous a envoyé promener ?

Alors, pour rester dans la tonalité du moment qui sacrifie tout, et en particulier la typographie, aux normes de l'anglo-américain, nous avons résolu d'écrire désormais le nom de « Sarkozy l'Américain » sans aucun signe diacritique ni accent .

Mais, nous continuerons, naturellement, à mettre les points sur les *i* !

Ph. L.



Revue éditée par l'**Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (ASSELAF)**

22, rue François-Miron, 75004 Paris

Courriel : asselaf@asselaf.fr
Site : www.asselaf.fr

Directeur de la publication

Philippe de Saint Robert

Rédacteur en chef

Philippe Loubière

Comité de rédaction

Pierre-Valentin Berthier – Georges Delangle
Bernard Thibault – Eugène Simongiovanni

Relecture

Nicole Vallée

Impression

Imprimerie Sammarcelli – 33000 Bordeaux

Ancien n° de commission paritaire : **73426**

*

Prix du numéro : **5 euros**

Abonnement annuel : **20 euros**

(**10 euros** pour les adhérents)

Abonnement de soutien : **30 euros**
(minimum)

(Suite en page 3.)

(Suite de l'éditorial.)

prises – précisément ce que le mouvement de protestation vise à éviter. » (1) Rien qui ne puisse réjouir M^{me} Pecresse puisque dans ces « grandes écoles » on enseigne de plus en plus dans l'anglais de son cœur.

En revanche, il est permis de se demander si le ministre de l'Éducation nationale – helléniste et latiniste distingué, bien qu'il ait, semble-t-il, décidé de supprimer, ou à peu près, l'enseignement de ces disciplines – sait que le Bulletin officiel de son ministère (2), sous la rubrique orthographe, indique en *Nota Bene* : « L'orthographe révisée est la référence », ce qui revient à remettre en catimini à la mode les rectifications orthographiques officiellement bannies de l'enseignement depuis vingt ans.

À cela s'ajoute un mensonge de plus, qui est de faire croire que l'Académie française cautionne cette opération, alors qu'elle a formellement indiqué qu'il reviendrait au seul usage de trancher à la longue. Si l'on prétend faire de l'orthographe révisée la référence dès l'école primaire, il y a manipulation préméditée de l'usage. Nous savons que telle est l'obsession de certains syndicats, notamment de l'enseignement primaire, pour la raison que nos professeurs des écoles ne sont plus en mesure d'enseigner une orthographe qu'ils ne maîtrisent plus.

Il faut rectifier les rectifications !

Bonnet d'âne pour le minist(è)re de l'« Éducation » nationale

EN AOÛT DERNIER, à la faveur sans doute de ce qu'il conviendrait d'appeler, sinon la trêve, du moins l'inattention estivale, le ministère dit « de l'Éducation nationale » a introduit, sans tambour ni trompette, l'orthographe rectifiée dans les programmes scolaires.

Ainsi, le *Bulletin officiel* du ministère de l'Éducation nationale hors série n° 3, du 19 juin 2008, précise que « l'orthographe révisée est la référence », et le *Bulletin officiel* du ministère de l'Éducation nationale spécial n° 6, du 28 août 2008, précise que « pour l'enseignement de la langue française, le professeur tient compte des rectifications orthographiques proposées par le Rapport du Conseil supérieur de la langue française, approuvées [*en fait désavouées, NDLR, voir éditorial*] par l'Académie française ».

L'idée que le « déclin du français » (Valérie Pecresse) ait un rapport quelconque avec les difficultés vraies ou supposées de son enseignement, est de toute évidence absurde. L'anglais est une langue

On peut trouver les deux documents dans leur intégralité sur internet, aux adresses suivantes : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2008/hs3/hs3.pdf>, pour la première (la mention concernant l'orthographe rectifiée figure p. 37), et http://media.education.gouv.fr/file/spécial_6/21/8/programme_francais_general_33218.pdf, pour la seconde (la mention concernant l'orthographe rectifiée figure p. 2).

Le ministère n'a consulté personne – les professeurs de lettres, intéressés au premier chef par la question, moins que les autres. Ce n'est même plus un passage en force, c'est un passage en catimini !

Lorsqu'elle s'en est aperçue, l'Association des professeurs de lettres a demandé que ces mesures imposées

(Suite en page 5.)

non moins difficile que le français, que les anglophones éparpillés maîtrisent très mal ; cependant personne ne parle d'en rectifier l'orthographe ni d'en faciliter la compréhension : les discours de l'actuel président des États-Unis : quelle bouillie ! D'où la nécessité de protéger à tout prix le petit monde trop négligé des interprètes et des traducteurs.

Quant aux approximations linguistiques du président français, dans ce qui est supposé être sa propre langue – *la langue de l'État* – elles sont, de la Suisse au Québec, la risée de tous les pays de langue française (ceux-là mêmes que Valérie Pecresse engage de façon si peccamineuse à changer de langue). Tiens, je m'avise que Pecresse rime avec pécheresse... Jolie chute.

P.S.R.

(1) *Le Temps* (Genève), 9 avril 2009.

(2) *Bulletin officiel* hors-série n° 3, du 19 juin 2008, intitulé « Cycle des approfondissements – progressions pour le cours élémentaire deuxième année et le cours moyen », disponible à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/bo/2008/hs3.

La rédaction

LA LIVRAISON DU PRÉSENT NUMÉRO DE *LETTRE(S)* intervient avec beaucoup de retard et nous prions la fidélité et l'indulgence de nos adhérents, nos abonnés et nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser. Les difficultés inhérentes à la bonne administration d'une petite association comme la nôtre n'ont pas manqué, ainsi que les ennuis de santé de notre rédacteur en chef, cheville ouvrière de la revue et réalisateur presque unique de celle-ci. Il va de soi que les abonnements seront honorés malgré ce retard, et nous espérons reprendre un rythme de parution à peu près normal au second semestre de cette année.

Pour prendre les choses avec, malgré tout, une nécessaire auto-ironie, disons que nous pouvons nous vanter d'être la seule revue officiellement « irrégulostrielle » de la vaste galaxie Gutenberg... ! Car bonne humeur, et espoir malgré tout, il en faut, à notre combat pour le français, pour qu'il ne sombre pas dans l'accoutumance (et non l'anglophone « addiction » !) aux mauvais coups, pourtant nombreux ces derniers temps, et la résignation.

Une bonne nouvelle, cependant, c'est celle de la réfection de notre site internet, désormais en ligne à l'adresse suivante : www.asselaf.fr

Ne manquez pas d'y naviguer et de nous donner votre avis sur les améliorations à lui apporter. Certaines pages sont encore en construction à l'époque où nous bouclons, mais vous pouvez déjà consulter les numéros 30 à 44 de *Lettre(s)* et la une des quatre derniers numéros. Un espace est prévu afin qu'à la rentrée les adhérents puissent consulter sur internet les statuts et les documents internes à l'association ; une procédure pour que nos amis de l'étranger puissent s'abonner en ligne sans supporter d'excessives taxations bancaires est également prévue à partir de la rentrée.

Druon le glorieux

Nous n'aurons sans doute jamais le second tome de ses *Mémoires*, pour lesquels il aurait pu emprunter le beau titre donné par Pierre Messmer aux siens : *Après tant de batailles...* Dans le seul volume connu – *L'Aurore vient du fond du ciel* (Plon/Faliois, 2006) –, il expliqua ses origines si complexes, à la Romain Gary, qui le conduisirent à s'approprier la France et la langue française, car il les sut tout de suite inséparables.

Il disait « Notre belle langue française... ». Il s'en saisit avec une passion si contradictoire qu'un moment

tenté par la « réforme de l'orthographe », cette lubie récurrente de quelques gogos maîtrisant mal leurs connaissances en linguistique, il partit en guerre contre toute « féminisation » de la langue avec une ardeur – parfois injuste – rappelant celle du *Chant des partisans*...

J'ai découvert Maurice Druon à l'époque lointaine des *Grandes Familles* (1948) et de *La Chute des corps* (1950). Ces ouvrages m'avaient fasciné ; ils étaient prémonitoires de la lente descente aux enfers d'une bourgeoisie qui, dès le lendemain de la guerre,

rêvait déjà de se rouler dans la fange du cohn-bendisme et de ses libérations imaginaires. Désir enfoui, que de vulgarités l'on commet en ton nom ! Druon en fut l'observateur pénétrant et cruel. L'enterrement de l'oncle académicien est un modèle du genre.

Esprit libre, il prit souvent ses amis gaullistes à revers sur la construction européenne, sur la liberté du Québec – deux exemples marquants. Mais il porta à bout de bras cette francophonie à laquelle les Français ne s'intéressent pas, étourdis qu'ils sont par leurs élites converties de longue date à l'américanisation de l'Europe, et persuadées, avec tel ministre de l'Enseignement « supérieur », que leur langue est « en déclin ». En France, il y a toujours un armistice dans l'air, même lorsqu'on ne nous le demande pas : ce doit être notre côté « avant-gardiste »...

Druon n'était pas de ceux qui signent des armistices. C'est à lui qu'on doit la belle image du « français en partage » au sommet de Beyrouth. L'arrogance, chez lui, n'a jamais été qu'une feinte ; c'était son tribut à la France. Maurice Druon aimait la gloire de la France ; il y fourvoyait la sienne, simplement parce que c'était un passionné. Il aurait aimé les hommages qu'on lui rend : cela peut être une façon d'être humble, une fois passé le miroir.

P. S. R.

Hymne

Le Chant des partisans

*Ami entends-tu
Le vol noir des corbeaux
Sur nos plaines.
Ami entends-tu
Les cris sourds du pays
Qu'on enchaîne...
Ohé partisans
Ouvriers et paysans
C'est l'alarme !
Ce soir l'ennemi
Connaîtra le prix du sang
Et des larmes...*

*Montez de la mine,
Descendez des collines,
Camarades.
Sortez de la paille
Les fusils, la mitraille,
Les grenades.
Ohé ! les tueur
À la balle et au couteau
Tuez vite !
Ohé ! saboteurs
Attention à ton fardeau...
Dynamite...*

*C'est nous qui brisons
Les barreaux des prisons
Pour nos frères.
La haine à nos trousse
Et la faim qui nous pousse,*

*La misère.
Il y a des pays
Où les gens au creux des lits
Font des rêves.
Ici, nous vois-tu
Nous on marche et nous on tue
Nous on crève...*

*Ici, chacun sait
Ce qu'il veut, ce qu'il fait
Quand il passe
Ami, si tu tombes,
Un ami sort de l'ombre
À ta place.
Demain du sang noir
Séchera au grand soleil
Sur les routes.
Chantez compagnons,
Dans la nuit, la liberté
Nous écoute...*

*Ami, entends-tu
Les cris sourds du pays
Qu'on enchaîne !
Ami, entends-tu
Le vol noir des corbeaux
Sur nos plaines...*

Anna MARLY
Maurice DRUON
Joseph KESSEL

La chanteuse Anna Betoulinski, dite Anna Marly, Russe blanche dont le père a été fusillé au cours de la Révolution d'octobre, a composé en 1942 la version originale, en russe, du *Chant des partisans*, adapté en français, l'année suivante, par Maurice Druon et Joseph Kessel, son oncle.

Ce chant a été adopté comme hymne de la Résistance, et sa musique a servi d'indicateur à l'émission « Honneur et Patrie », diffusée du 17 mai 1943 au 2 mars 1944 par la radio de Londres.

Le manuscrit original du *Chant des partisans*, propriété de l'État, est conservé au musée de la Légion d'honneur. Il a été classé monument historique, section « objets », par arrêté du ministère de la Culture, le 8 décembre 2006.

Quelques réactions, avis, citations...

MAURICE DRUON :

« Alors, de deux choses l'une, ou peut-être les deux choses à la fois : ils ne savent pas eux-mêmes l'orthographe ou ils ne savent pas l'enseigner. Ce n'est donc pas l'orthographe qu'il faut réformer mais la formation des instituteurs. »

(L'École libératrice n° 19, du 20 février 1988)

CLAUDE DUNETON :

« Rien au monde n'empêchera les lascars à qui l'on offre "nénufer" de marquer "nénu-fare", ou "nainufare", ou "nez, nu, phare", à volonté !... Ils finiront, voilà le hic, par écrire "water lily" comme tout le monde [...]. Le français n'y résisterait pas. [...] L'orthographe, voilà le dilemme, devient une cuirasse plus nécessaire que jamais, car une langue qui perd sa cohérence formelle abandonne aussi son statut culturel. Elle devient une chose. »

(« Discours aux nénuphars », Revue des Deux Mondes, novembre 1991)

PAUL GUTH :

« Et que l'on ne vienne pas me dire que notre orthographe doit être allégée parce qu'elle est la cause de difficultés pour les élèves issus de familles peu cultivées ! Mon père était mécano, ma grand-mère illettrée. Est-ce que cela m'a empêché de devenir, à vingt-trois ans, l'un des plus jeunes agrégés de France ? »

(L'École libératrice n° 19, du 20 février 1988)

BERNARD PIVOT :

« L'orthographe ne nous prend pas en traître. Avec ses deux h, elle annonce qu'elle n'est pas commode, qu'elle va nous compliquer la vie. [...] L'orthographe est pour l'essentiel très logique. Quand on ne sait pas, on a beaucoup plus de chance de ne pas se tromper en optant pour la logique que pour

(Suite en page 6.)

(Suite de la page 3.)

soient rapportées. Peine perdue, entre entêtement idéologique et indifférence...

DE QUELLE ORTHOGRAPHE « RECTIFIÉE » S'AGIT-IL ?

L'éditorial de Philippe de Saint Robert rappelle les circonstances politiques de ces propositions de réforme. Précisons que les professionnels de l'écrit s'y sont pratiquement tous opposés : écrivains, éditeurs, correcteurs de presse, sans compter les orthophonistes et les spécialistes des neuro-sciences. (1)

Aucune simplification n'est, en effet, à attendre de deux orthographe concurrentes, l'une qu'il faut connaître pour lire ce qui existe jusqu'à présent, l'autre pour écrire désormais.

Nos chères têtes blondes, ou brunes, sont déjà en délicatesse avec une seule ; que dire avec deux !

Aucune simplification n'est, encore moins, à attendre de rectifications qui compliquent beaucoup d'un côté ce qu'elles croient simplifier, en apparence, un peu, de l'autre.

Nous invitons nos lecteurs à consulter sur le site internet de l'Asselaf le rapport que Philippe de Saint Robert a rédigé et remis au président de la République de l'époque, François Mitterrand, sur la question. Les circonstances introductives ont, bien entendu, changé depuis 1991, mais l'examen de fond des dites rectifications garde cependant toute sa valeur.

On peut également consulter avec grand profit *La réforme ratée de l'orthographe*, de notre collaborateur et ami Stéphane Brabant, édité à Bruxelles, ou *Trait d'union, anomalies, et cætera – Analyse des « rectifications » de l'orthographe et contre-propositions*, du

Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction, édité à Paris. Les références de ces ouvrages sont en ligne.

QUELLE MOUCHE PIQUE QUI ?

L'idée défendue par les partisans d'une réforme de l'orthographe est qu'il faut simplifier le français, dont l'enseignement passe pour d'autant plus difficile qu'il est sacrifié depuis des années.

Il est vrai que les élèves savent de moins en moins bien lire et écrire ; ils lisent d'ailleurs de moins en moins, et préfèrent le plus possible écrire des textos en style télégraphique plutôt que toute phrase soutenue. C'est donc,

évidemment, à bon droit que les pédagogues du ministère réfléchissent aux moyens de remédier à l'échec scolaire.

Le problème, c'est que cet « échec scolaire », c'est avant tout le leur !

Comment, dans la France d'il y a trente ans, réussis-

sait-on à apprendre à lire et à écrire sans faire de fautes d'orthographe ? Comment, dans l'Afrique pauvre d'aujourd'hui, les instituteurs de brousse réussissent-ils à enseigner un français correct, avec les liaisons, s'il vous plaît ! à des non-francophones de naissance ? La réponse est dans les méthodes, non, ou peu, dans les moyens. (2)

Si toute une génération d'élèves lit mal et fait des fautes d'orthographe, c'est le résultat de trente ans et plus de méthode globale (et semi-globale, et

(Suite en page 6.)

(1) Voir à ce sujet l'intéressant ouvrage de Stanislas Dehaene, *Les neurones de la lecture*, Éd. Odile-Jacob. Cf. *Lettre(s)* n° 45.

(2) Voir également l'ouvrage non moins intéressant *L'enseignement du français aujourd'hui – Enquête sur une discipline malmenée*, de Paul-Marie Conti, Éd. de Fallois. Cf. *Lettre(s)* n° 47.

... réactions

(Suite de la page 5.)

l'extravagance. Si je devais désigner un mot dont l'orthographe me paraît être un modèle de rigueur, de bon sens, d'adéquation entre son écriture et la chose désignée, je choisirais *libellule*, joli et fragile insecte au vol saccadé, doté de quatre ailes et qui s'écrit avec... quatre *l*. Guidé par le même souci de faire coïncider l'écriture d'un mot avec son image, j'aurais bien ajouté un quatrième *p* à *hippopotame* pour assurer à l'animal plus de stabilité sur quatre pattes. »

(Préface du livre de B. Gaillard et J.-P. Colignon, *Toute l'orthographe*, Albin Michel, Paris, 2005, p.3)

PIERRE PERRET :

« Quand j'étais au niveau du certificat d'études, j'en savais plus que ceux qui ont le bac aujourd'hui. Quand j'ai lu les copies du bac de mes enfants, j'étais écroulé de honte. Il n'y a pas de raison que ce soit plus dur pour eux que pour nous. » [...] « L'orthographe n'a pas été inventée au petit bonheur la chance, les étymologies sont très importantes. »

(L'École libératrice n° 19, du 20 février 1988)

LE CHANTEUR RENAUD :

« Je suis résolument contre toute réforme de l'orthographe, cette noble, capricieuse, riche, déroutante vieille dame. Réformons le système d'éducation plutôt que de vouloir niveler par le bas en éliminant tout ce qui fait la complexité, le charme, l'absurdité mais surtout la richesse de la langue française. Réforme ou pas, elle restera de toute façon difficile à apprendre, alors autant assumer la difficulté du mystère et de l'illogisme. Expliquez à un Américain que le mot *ami* prend un *e* au féminin et un *s* au pluriel, il se demandera forcément un jour pourquoi *la foi* ne prend pas d'*e*, *le foie* en prend un *e* et *une fois* prend un *s*. Ce jour-là, dites-lui que c'est là le charme de notre langue et que, s'il n'est pas content, il n'a qu'à apprendre le russe ; on ne va pas se laisser emmerder par des gens qui parlent la même langue que les Anglais ! »

(Télérama, 27 juin 1990)

(Suite de la page 5.)

quart de globale, c'est tout un !) ; c'est le résultat de l'élimination des méthodes alphabétiques ou syllabiques dans l'apprentissage de la lecture ; c'est le résultat de l'abandon des cours de grammaire ; c'est la réduction drastique des cours de français, au profit de l'informatique, de la technologie et, bien sûr, de l'anglais qu'il faudrait étudier dès le biberon ; c'est le résultat de méthodes de travail, toutes matières confondues, qui délaissent les manuels au profit de photocopies volantes, farcies de plus de clichés que de savoir ; c'est le résultat de la raréfaction, voire de la ringardisation, du latin et du grec.

Et c'est ce même courant idéologique qui a échoué à l'enseigner qui, en douce, revient à la charge, aujourd'hui, comme en 1991, pour prétendre changer les règles du français ! Au lieu de battre sa coulpe...

QUE FAIT LE MINISTRE ?

On voudrait bien le savoir ! Le ministre assume-t-il la décision – politique, alors – d'imposer une orthographe rectifiée, soit par choix personnel, soit à la suite d'une feuille de route émise par le Premier ministre ou le président de la République ? Ce n'est pas certain.

Le choix de revenir à la charge maintenant, de la part des partisans des rectifications de l'orthographe n'est, pourtant, sûrement pas un hasard. Comment ne pas voir dans l'air du temps une circonstance favorable à cette nouvelle attaque contre l'intégrité du français ? L'adoption du protocole de Londres, les provocations de Valérie Pécresse, le parler « *people* » hissé au sommet de l'État, le choix du tout-anglais en tout domaine, notamment européen, etc., c'est-à-dire le constat que le français est sacrifié partout par nos propres autorités ; tout incitait manifestement à essayer de pousser la réforme, dans l'indifférence probable, dans l'impunité certaine...

Le ministre a-t-il été mis devant le fait accompli par les technocrates de l'Éducation nationale ? A-t-il même été averti ? Dans les deux cas, il est permis de se demander qui dirige vraiment le ministère...

Ou bien il s'agit d'une décision politique préméditée, et alors, qu'on le dise aux Français !

Philippe LOUBIÈRE



Le langage et la pensée

APPRENDRE UNE LANGUE, pour un civilisé qui a reçu enfant l'éducation linguistique suffisante à lui donner une pensée évoluée, est possible à tout âge ; par contre, l'enfant qui n'a pas reçu en temps voulu un équipement de pensée suffisant ne peut plus l'acquérir par la suite : le cerveau perd ses possibilités. La pensée de l'homme est totalement tributaire du langage qu'il a appris enfant. Sans aller jusqu'au cas des enfants loups qui, dépourvus de langage, sont presque incapables de l'acquérir passé un certain âge, il est certain que, dans nos sociétés, même les différences de langage dues aux différences éducatives entre les classes constituent un obstacle difficile à surmonter, comme l'indiquent avec raison Van der Meersch dans « La fille pauvre », ou Giono quand il compare le langage d'un paysan des Basses-Alpes à celui d'un magistrat. Développer au maximum l'éducation du langage de l'enfant, même déficient, afin de lui permettre de donner toutes ses possibilités humaines, est un absolu devoir, totalement oublié de nos injustes sociétés, résignées à établir entre les hommes des inégalités qui ne sont nullement naturelles, puisqu'elles persistent à faire de la culture, forme supérieure du langage, un privilège réservé à l'argent.

Paul CHAUCHARD

Le Langage et la pensée, Paris, Puf, 1956, coll. « Que sais-je », p. 32.

Conférence de presse internationale entre syndicats, associations et parlementaires pour l'emploi des langues nationales dans les entreprises

L'EMPLOI des langues nationales dans les grandes entreprises dites « mondialisées », en France comme dans bien des pays non anglophones du monde, est de plus en plus banni, chez les cadres supérieurs, puis moyens, puis techniciens, au profit d'un anglo-américain *globish*. Le passage du rouleau compresseur anglo-américain suscite cependant de plus en plus de résistances nationales, par des procès – gagnés en France – et des actions collectives de mieux en mieux structurées.

En France, le 8 février 2007, une sorte de collectif « pour le droit de travailler en français en France », composé de syndicalistes français de diverses « maisons », de députés et de sénateurs, et d'associations françaises de défense et de promotion du français et de la



Jean-Loup Cuisiniez, responsable CFTC et animateur du Collectif (Voir *Lettre(s)* n° 37, 38 et 44), à la tribune, à côté du député Jacques Myard, d'un syndicaliste allemand et d'un syndicaliste italien (en partie caché sur la photo).

Francophonie, avait organisé une conférence de presse dont l'objet était limité à la situation française.

Un vrai succès médiatique. Médias anglo-saxons présents eux aussi.

Le 9 mars 2009, les principaux organisateurs français de la journée du 8 février 2007, syndicalistes (CFTC surtout), parlementaires et associatifs (principalement « Avenir de la langue française » et « Défense de la langue française », présence de « l'Asselaf »), ont organisé cette fois une conférence de presse internationale, sur le droit des travailleurs de travailler dans leur pays dans leur langue nationale.

Présidée comme en 2007, à l'Assemblée nationale (Palais Bourbon), par le député Jacques Myard, avec l'appui de parlementaires de divers bords, la conférence, composée de hauts responsables de syndicats allemands, italiens, français, et de présidents d'associations de six pays pour la défense et la promotion de leurs langues nationales respectives, a montré avec force un remarquable consensus : convergence dans les analyses et dans les intentions d'action.

Le ton des analyses et colères communes est donné ci-après, sous le titre « souffrances communes des salariés obligés de travailler chez eux en anglo-américain ».

Les médias étrangers et français étaient bien présents.

Une résolution a été débattue et adoptée par la conférence et donnée aux journalistes. Son texte sera publié (voir page suivante) lorsqu'il aura recueilli les signatures des participants.

M. F. d'É.

Énergie linguistiquement polluante...

L'agence internationale des énergies renouvelables travaille « en english only » avec l'aval de Jean-Louis Borloo

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS, une fois de plus, abandonne la langue française. Cette fois, le sujet concerne les énergies renouvelables. La France a signé, le 26 janvier 2008, le traité international portant création d'une agence internationale des énergies renouvelables : IRENA (*International Renewable Energy Agency*). La langue de cette agence sera uniquement l'anglais. Le ministre Borloo a invoqué l'urgence pour signer, mais 5 acteurs majeurs comme le

Brésil, la Chine, les États-Unis, le Japon et la Russie n'ont pas signé le traité. Cette logique d'abandon programmé de la langue française comme langue de communication internationale est plus que jamais à l'œuvre. Après Lagarde, Pecresse, Darcos, voici Borloo. « Tous ensemble pour la langue des *subprimes* et de la crise financière » pourrait être le slogan de campagne de l'UMP...

Comité du 9 mars pour le droit à la langue nationale et à la non-discrimination linguistique

LES REPRÉSENTANTS SOUSSIGNÉS (1) de syndicats d'Allemagne, de France, d'Italie et d'associations de promotion des langues nationales et de la diversité linguistique de ces pays ainsi que de Belgique et du Québec, réunis le 9 mars à Paris, au Palais Bourbon, sous la présidence de M. Jacques Myard, député, maire de Maisons-Laffitte (Yvelines) :

– ayant manifesté et vérifié ce jour la similitude des situations dans leurs entreprises, et notamment les plus grandes, de leurs langues nationales, qu'une langue étrangère tend à supplanter, et la communauté des souffrances et discriminations que les salariés de leurs pays respectifs endu-

(1) Liste des signataires non close (à suivre).

rent du fait de cette imposition, tout aussi bien que les avantages économiques qui en dérivent pour l'économie et le marché du travail anglo-saxons ;

– rappelant que la discrimination linguistique est expressément interdite par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, adoptée en l'an 2000, et que la parité de toutes les langues officielles est établie en termes de droit par les traités instituant l'Union européenne elle-même ;

– s'appuyant, d'une part, sur leurs constitutions et législations nationales, et, d'autre part, sur la Convention sur la diversité culturelle, adoptée en octobre 2005 par l'UNESCO, et entrée en vigueur après ratification, notamment, de leurs propres pays ;

– rejoignant les résolutions par lesquelles le Sénat français et le Bundestag allemand se sont adressés en 2009 aux autorités de l'Union européenne pour leur rappeler que l'Union se fonde sur « l'unité dans la diversité », que cette diversité s'exprime notamment dans le multilinguisme, que l'Union doit respecter la diversité linguistique et interdire « toute discrimination fondée sur la langue », et que cette Union a adopté des directives sur la sécurité et la protection des travailleurs ;

– déterminés à faire cesser ces souffrances et discriminations, à rétablir la diversité linguistique et la dignité de leurs langues nationales, et à faire respecter le droit des salariés à travailler dans celles-ci ;

1) constituent le « Comité du 9 mars » pour le droit à la langue nationale, composé par une coordination internationale de liaison des syndicats,

Annexe

Souffrances communes des salariés obligés de travailler en anglo-américain dans leur pays

Souffrance des travailleurs obligés, sur leur lieu de travail, de travailler dans une langue qui n'est pas la leur, d'oublier leur dignité, leur fierté d'avoir, dans l'allemand, le français, l'italien..., une langue de très haut niveau culturel, littéraire comme scientifique, et de rayonnement international, qui se trouve ainsi rabaissée, ignorée, humiliée.

Souffrance d'être dévalorisés, considérés presque comme des sous-humains.

Souffrance de devoir perdre leur emploi au bénéfice d'autres travailleurs qui maîtrisent mieux la langue du maître, voire de « *native speakers* » de langue maternelle anglo-américaine.

Souffrance de se voir en même temps écrasés par un système d'invention anglo-américaine de gestion des entreprises et des travailleurs. Il s'agit notamment du « N.P.M. » (« *New public*

management », nouveau management du secteur public, transposé du secteur privé, d'inspiration très libérale). Ce système, qui entraîne aussi l'adoption de normes comptables et financières anglo-saxonnes, contraires à toutes nos traditions européennes continentales et à nos diverses protections, sert les intérêts anglo-américains et des multinationales. **Et ce système entraîne l'usage forcé de l'anglo-américain. Cette langue se trouve donc au cœur d'un système qui nous est oppresseur.**

De plus, les crises financière et économique en cours, nées aux États-Unis, en conséquence d'un culte de l'argent devenu fou qui fait fi de l'humain, ruinent aussi nos diverses économies et sèment chez nous une crise sociale de grande ampleur.

La lutte pour en sortir a donc un aspect éminemment linguistique.

(Suite de la page 7.)

Elle crée une coordination internationale, syndicale d'abord, et associative, et lance un appel aux syndicats, associations et parlementaires d'Europe et du monde, à la rejoindre pour des actions communes d'ampleur croissante.

Le soir du 9 mars, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dont le Secrétaire général est M. Abdou Diouf, très sensible à la lutte mondiale pour la diversité linguistique et culturelle dans le sillage de la convention UNESCO signée en octobre 2005, a offert une réception sur place, dans les salons de la présidence de l'Assemblée nationale.

Un pas important a été franchi vers un mouvement international qui pourrait prendre de l'ampleur.

Albert SALON

Président du FFI-France
et d'Avenir de la langue française



des politiques, des associations de promotion des langues nationales et de la diversité linguistique, pour coordonner les informations et surtout lancer les actions nationales, européennes et internationales, en faveur de la démocratie linguistique.

2) appellent à les rejoindre les syndicats, les élus et les associations de tous pays qui partagent respectivement les objectifs communs de cette Coordination, et invitent toutes les organisations fondatrices à mettre autant que possible toutes les ressources humaines et financières nécessaires à un fonctionnement efficace de la Coordination.

3) précisent qu'en matière d'entreprises et de relations du travail, l'initiative d'éventuelles actions communes appartient à une Coordination syndicale internationale, notamment pour coordonner les informations et surtout pour faire de la politique linguistique démocratique une priorité à l'intérieur des syndicats ; il importe en premier lieu de porter à la connaissance, au plus haut niveau, des syndicats européens les études réalisées par l'université de Genève et le collège du « *Modern Üzletitudományok Főiskolája* » de Tatabánya, en Hongrie, sur les avantages tirés par le système économique du Royaume-Uni.

4) s'engagent à se donner le plus rapidement possible un Règlement de fonctionnement de la Coordination.

5) demandent au président du parlement européen, aux présidents des

Français durable

De qui se mug-t-on ?

QUI N'A VU CE RÉCIPENT À LA MODE, mi-tasse mi-chope, que des marchands ignorants exposent sous le barbarisme de « mug » ? Cette tasse répond pourtant à un nom français, car il s'agit d'une *moque*, comme le présente la publicité ci-contre, extraite du catalogue de vente par correspondance *le Chasse-marée*, que notre fidèle lecteur Christian Hersan, de la « chaîne du français durable », nous a envoyée.

L'histoire de la moque mérite cependant d'être connue. Le sens premier de ce terme désigne un cylindre de bois, de forme ovale,

groupes parlementaires européens, à M. Graça Moura, rapporteur sur le multilinguisme, et au Commissaire compétent, M. Léonard Orban, de recevoir d'urgence une délégation pour entendre leurs préoccupations relatives à la proposition de résolution sur le multilinguisme – qui paraît inopinée et tardive, en considération de l'imminence des élections européennes –, adoptée par la commission Culture du parlement européen, le 24 février dernier, et annexée au rapport Graça Moura.

Fait le 9 mars 2009, au Palais Bourbon, à Paris



évidé dans le sens de la longueur, afin d'y faire passer un filin, qui coulissait à l'intérieur sans frotter. Il s'agissait, vous le devinez, d'un ustensile en usage dans la marine à voile, fait pour maintenir droit un filin destiné à tenir des voiles, tout en lui laissant la faculté de coulisser et en le protégeant du frottement contre d'autres pièces nécessaires à la manœuvre. L'anti-poulie, en quelque sorte.

Les marins ont ensuite désigné familièrement, du nom de cette pièce de bois qu'ils manipulaient fréquemment – par analogie de forme : un cylindre creux – le gobelet qui leur servait à boire.

Il n'est guère étonnant que ce soit précisément un catalogue de vente d'objets de marine qui fasse la réclame de « la moque du pacha », tout simplement parce que ce gobelet est resté familier chez les marins, avant que le monde marchand ne le redécouvre en ignorant le nom.

Ce nom de moque vient du néerlandais *mok* où il a le même sens propre et le même sens figuré qu'en français : d'abord bloc de bois évidé, puis gobelet, tasse, chope, maza-gran. C'est l'occasion de rappeler qu'à l'époque de la marine à voiles, le néerlandais a fourni au français, et à d'autres langues maritimes, de nombreux termes techniques. Le mot anglais « *mug* » que les marchands répandent à tort et à travers n'a pas d'autre étymologie, lui aussi, que *mok*. Que ces derniers veuillent bien d'abord lire *Lettre(s)* et rendre ensuite à la moque ses lettres de noblesse franco-hollandaises.

Merci à Christian Hersan d'avoir attiré notre attention sur la moque et de nous avoir donné l'occasion de cette traversée étymologique !

Ce n'est pas nous qui le disons

Les Suédois redoutent de se voir imposer de parler anglais

ACE JOUR, la Suède n'a pas de langue officielle. Le gouvernement veut mettre un terme à cette situation et légiférer pour faire du suédois la principale langue du pays.

« Le statut de la langue suédoise n'est plus aussi évident que dans le passé. Dans certains milieux, notamment chez les personnes à haut niveau de formation technique, médicale et scientifique, le suédois a été quasiment remplacé par l'anglais. C'est ce qu'on appelle

une perte de domaine. Les défenseurs de la langue redoutent que le suédois subisse, au cours des prochaines années, un recul similaire dans d'autres secteurs du monde du travail et de la politique.

[...] En Suède, la maîtrise d'une autre langue doit être considérée comme une chance, et non comme une obligation. »

Sydsvenska Dagbladet (19 mars 2008)



Francis Ponge à la lettre

FRANCIS PONGE (1899-1988) est certes l'un des plus grands poètes français du xx^e siècle. Paradoxalement, il est sans doute celui qui se veut le moins (ou le plus discrètement) poète. « Berges de la Loire », premier texte de *La rage de l'expression* (1976), dévoile les conceptions de l'auteur. « Que mon travail soit celui d'une rectification continue de mon expression (sans souci *a priori* de la forme de cette expression) en faveur de l'objet brut. [...] Reconnaître le plus grand droit de l'objet, son droit imprescriptible, opposable à tout poème... [...] Ne jamais essayer d'arranger les choses. Les choses et les poèmes sont inconciliables. » (1) Le titre du premier recueil, *Le Parti pris des choses* (1942), affirmait déjà une position nette à l'égard des objets, dans la tradition de l'esprit scientifique du *De natura rerum* de Lucrèce (2), auquel s'ajoute néanmoins la subjectivité, comme pour restituer le rapport intime du « je » avec le monde.

Comment restituer ce rapport ? En donnant la parole aux petits : « Rabaisser les puissants m'intéresse moins que glorifier les humbles. » Ces humbles sont « le galet, l'ouvrier, la crevette, le tronc d'arbre, et tout le monde inanimé, tout ce qui ne parle

pas » (3). Entre subjectivité et objectivité, entre position politique et position poétique, la langue est évidemment le truchement, et pas seulement : « Baignés dans le monde muet, nous en pratiquons la ressource ; à chacun selon ses moyens. Pour nous, ce seront ceux de notre langue maternelle, qui nous semblent, en effet, non seulement nos instruments de com-

cet ouvrage complexe, à la fois journal, biographie, poésie, critique, testament qui s'intitule *Pour un Malherbe* (1965). Cette recherche du mot juste, tenant compte à la fois et simultanément, pour chacun, de sa charge polysémique, homonymique et homophonique, de son double poids sémantique et formel, fait du poète une sorte d'encylopédiste du verbe, qui goûte au plus haut point les définitions les plus affinées, puisées aussi bien dans les dictionnaires que dans ses propres connaissances, voire son imagination, et qui métamorphose ses textes, bien souvent, en dictionnaires poétiques, en ateliers de la langue.

L'écriture de Ponge est ainsi à la fois poétique, théorique et pratique, un peu comme, dans leur domaine, les *Inventions* ou les *Petits préludes* de Bach : gammes, exercices et, en même temps, œuvres élaborées, qui produisent à la fois leurs « pourquoi ? », leurs « comment ? » et leurs résultats. Les « carnets », les avant-textes, les brouillons font partie intégrante de l'œuvre, mettant à contribution la réflexion sur le matériau utilisé, c'est-à-dire la langue française. Le lecteur assiste au texte en train de se faire, devient complice du travail de l'auteur qui, dans un processus sans cesse renouvelé, recherche l'adéquation entre l'écriture et l'objet. Certains titres, d'ailleurs, indiquent un mouvement ininterrompu de recherche : « Notes pour un coquillage » (*Le Parti pris des choses*), « Le carnet du bois de pin », « Notes prises pour un oiseau » (*La Rage de l'expression*), *La Fabrique du pré* et bien d'autres textes sont la manifestation d'un inachèvement perpétuel, d'une ténacité dans l'exploration, sur les « sentiers de la création », dans une lutte constante contre la parole et ses approximations. Pas d'improvisation, donc, mais des tâtonnements. L'inspiration, si elle a lieu, ne peut naître que du travail sur le



Francis Ponge
(1899 - 1988)

munication naturels, mais vraiment – hors l'amour – notre unique façon d'être » (4). Il y a chez Ponge une incessante recherche du mot juste, de l'expression exacte, à la lettre, à la virgule et à l'accent près, sans afféterie, sans pédantisme, en bon disciple de Malherbe qu'il est, comme l'atteste

(3) Francis Ponge, « Je suis un suscitateur », *Nouveau recueil*, *Œuvres complètes II*, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, p. 1170.

(4) Francis Ponge, « La Société du génie », *Méthodes*, *Œuvres complètes I*, op. cit. p. 635.

(1) Francis Ponge, *Œuvres complètes I*, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, p. 337-338.

(2) Le texte « Végétation », par exemple, se situe nettement dans cette lignée, comme le suggèrent les dernières lignes : « Telle est, semble-t-il, la fonction physique de cette espèce de tapisserie à trois dimensions à laquelle on a donné le nom de végétation pour d'autres caractères qu'elle présente et en particulier pour la sorte de vie qui l'anime... Mais j'ai voulu d'abord insister sur ce point : bien que la faculté de réaliser leur propre synthèse et de se produire sans qu'on les en prie (voire entre les pavés de la Sorbonne) apparente les appareils végétatifs aux animaux, c'est-à-dire à toutes sortes de vagabonds, néanmoins en beaucoup d'endroits il demeure ils forment un tissu, et ce tissu appartient au monde comme l'une de ses assises ». (*Ibid.* p. 49).

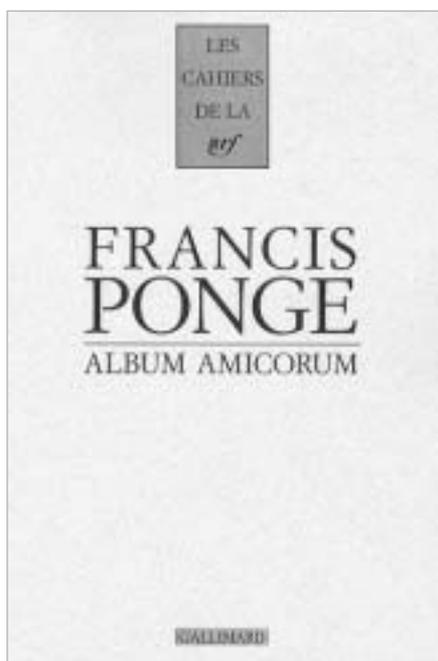


matériau verbal. En même temps – et pour ces raisons sans doute –, les formes changent continuellement : ni prose ni vers, ou prose et vers à la fois, dans l'esprit de la « satura » : chaque texte offre son propre mélange et sa propre technique. Bien que la méthode de Ponge se situe à l'opposé de celle des surréalistes, on peut voir dans l'esthétique pongienne la référence à la beauté « explosante-fixe » évoquée par André Breton dans *L'Amour fou*. La fabrication, la « rumination » du poète se mettent au service de la pureté, de l'énergie, de la lumière. Si Malherbe est la grande référence, le « Grand Siècle », pour Ponge, est le XVIII^e, celui de l'harmonie naturelle et de la raison, celui de Rameau qu'il célèbre dans « La Société du génie », celui des Lumières.

L'exploration verbale à caractère poétique, comme il est dit plus haut, est certes sémantique, mais aussi formelle. Il ne paraît pas déplacé, dans une revue intitulée *Lettre(s)*, d'évoquer celles qui forment les mots de Francis Ponge, en en choisissant quelques illustrations significatives, notamment dans son recueil le plus populaire, *Le Parti pris des choses*. Il ne se prive pas d'y jouer sur les sons et les signes, par exemple en donnant au cageot une définition qui s'appuie essentiellement sur la forme du mot : « À mi-chemin de la cage au cachot, la langue française a cageot » ; c'est seulement ensuite que vient l'évocation de l'objet lui-même et de l'utilisation que l'on en fait généralement : « Simple caissette à claire-voie vouée au transport de ces fruits qui de la moindre suffocation font à coup sûr une maladie » (5).

Quant à l'huître, si elle n'est pas prise « à la lettre », l'accent circonflexe et les consonnes qui la constituent sont ouvertement mis à contribution : le texte comporte plusieurs mots en « âtre » (« blanchâtre », « opiniâtrement », « verdâtre »,

« noirâtre ») qui, ainsi que l'auteur l'explique à plusieurs reprises, rappellent précisément la constitution orthographique du mot « huître ». Il ajoutera même que la quantité de mots comportant des consonnes doubles (*ll – mm – nn*) mime le « côté feuilleté de la coquille d'huître ». Enfin, la dernière phrase, point de convergence de tout le poème, en jouant sur la connotation, mêle mystérieusement et intimement le monde de l'animal à celui de la



langue, l'objet au mot : « Parfois très rare une formule perle à leur gosier de nacre, d'où l'on trouve aussitôt à s'orner » (6). L'autocommentaire, même si, comme toujours, il mérite d'être complété et pris avec quelques précautions, est là aussi explicite : « Inscrivant le mot "gosier", j'insiste sur le fait que cette formule est aussi une formule de parole » ; puis : « Qu'est-ce que c'est qu'une formule ? C'est une petite forme. C'est le diminutif de "forme". Et en même temps, bien sûr, il s'agit de la formule, au sens d'un bref énoncé, d'une chose dite de la façon la plus brève d'où l'on trouve aussitôt à s'orner. Il y a là une sorte d'autocritique à l'intérieur du texte, du

fait que je m'orne, moi-même, de la qualité précieuse et rare de mon style » (7).

Le rapport entre le monde et la parole est poussé à l'extrême dans « Le Gymnaste », poème qui a fait mettre en avant par certain le « cratylisme » (8) de Ponge, puisque les deux premières lettres semblent produire non seulement le sens du mot, mais encore l'aspect physique du personnage : « Comme son G l'indique, le gymnaste porte le bouc et la moustache que rejoint presque une grosse mèche en accroche-cœur sur un front bas » : la forme du G est celle de la tête même du personnage ; et dans un trait d'humour dont Ponge est assez friand (et dont le gymnaste, « parangon de la bêtise humaine », fera les frais à la fin du texte), l'Y devient le signe d'une autre partie du corps : « Moulé dans un maillot qui fait deux plis sur l'aine il porte aussi, comme son Y, la queue à gauche » (9). Le mot mime l'homme, et le poème entier, si on le lit bien, mime le mouvement du gymnaste.

Le jeu (qui, évidemment, n'est pas simplement ludique) est incessant, et l'on pourrait se référer à de nombreux textes, de nombreux recueils (*La Rage de l'expression*, *Lyres*, bien d'autres encore). Car il s'agit pour Ponge non seulement d'appréhender et de construire le monde dans son rapport avec le langage, mais aussi de composer, par l'évocation des éléments qui constituent ce monde, sa propre poésie, de superposer l'écrit et le monde. C'est par exemple ce que l'on constate avec « L'Ardoise » (10), poème qui, d'une part, évoque la polysémie du mot (la matière brute, la pierre polie servant à couvrir les toits, la surface sur laquelle on fait des opérations arithmétiques, d'où l'« idée de crédit »...), d'autre part, dans sa forme même, évoque l'empilement de strates successives,

(Suite en page 12.)

(7) *Ibid.* p. 904.

(8) Rappelons que le terme « cratylisme » provient du *Cratyle*, où Platon oppose, par sophistes interposés, deux conceptions du rapport entre les mots et ce qu'ils désignent : pour Hermogène, ce sont des signes conventionnels (base de ce qui sera la théorie saussurienne de l'arbitraire du signe), tandis que pour Cratyle ce sont des images de la nature des choses ; la forme du langage serait ainsi motivée par sa signification, ce qui est une mine pour certains poètes.

(9) *Ibid.* p. 33.

(10) Francis Ponge, *L'Atelier contemporain*, *Œuvres complètes II*, op. cit. p. 656-657.

(5) Francis Ponge, « Le Cageot », *Œuvres complètes I*, op. cit. p. 18.

(6) Francis Ponge, « L'Huître », *ibid.* p. 21.



(Suite de la page 11.)

et enfin établit un parallélisme entre la page écrite et l'objet décrit, cette ardoise qui « d'humide à humble [...] perd ses voyelles », se délitant peu à peu, véritable métaphore du texte poétique.



Dans cet ordre d'idée, le poète se présente parfois en personne dans le texte et dans ce qu'il chante. Les derniers vers du poème « Le pré » font intervenir le scripteur qui, s'adressant directement aux typographes, introduit ainsi sa signature :

*Messieurs les typographes,
Placez donc ici, je vous prie, le trait
[final.*

*Puis, dessous, sans le moindre inter-
[ligne, couchez mon nom,
Pris dans le bas-de-casse, naturel-
[lement,
Sauf les initiales, bien sûr,
Puisque ce sont aussi celles
Du Fenouil et de la Prêle
Qui demain croîtront dessus.*

Francis Ponge (11)

Tout au long du poème, on a assisté à des tentatives apparemment vaines de saisir par l'écriture un objet anodin, un lieu commun de la nature et de la poésie, le pré. L'auteur semble submergé par l'objet mot, mais sa présence est assurée par le surgissement des initiales F.P.,

plantes poussant sur le terreau même de l'écriture. L'existence de F. P., devenu à la dernière minute Francis Ponge, est justifiée par cette écriture, même si elle est humble, hésitante, en recherche. Les initiales F.P. du fenouil et de la prêle, dressées verticalement au-dessus de la surface horizontale du pré et du nom couché, figurent une renaissance par l'œuvre jamais achevée. Comment ne pas faire, là encore, le rapprochement avec Jean-Sébastien Bach qui, sous la forme de notes correspondant aux lettres de son nom (*si* bémol, *la*, *do*, *si* bécarré), signe *L'Art de la fugue*, dernière œuvre inachevée ? Le nom couché dans l'œuvre, glissé entre les signes du langage verbal ou musical, voilà une manière de s'inscrire intimement contre la mort, dans le mouvement perpétuel de la création. Chez Ponge comme chez Bach, la signature est un moyen de survivre à l'inachèvement désespérant de l'écriture.

À plusieurs reprises, les lignes qui précèdent ont fait allusion à la musique ; on sait par ailleurs que Ponge, dans le domaine artistique, se réfère très souvent à la peinture – tout cela dans une perspective fondamentalement poétique, où les mots et les signes graphiques jouent un rôle de premier plan et qui, s'il est bien disciple de Malherbe, le situe aussi du côté de Mallarmé et de l'utopie du « Grand Œuvre ». Rien de plus parlant, sur ce triple plan esthétique, que le texte intitulé « Braque le réconciliateur », dont voici, pour finir, un extrait synthétisant toutes les remarques faites ici :

*Braque pour moi, eh bien, se situe
à peu près à égale distance de Bach,
prononcé à la française, et de
Baroque, – avec une légère attrac-
tion du second côté à cause de l'ad-
jectif commun Braque, lequel existe
bien aussi, je n'y peux rien, et
présente quelque rapport de sens
avec Baroque ; selon lesquelles
encore le bon chien fruste et plutôt
grave et très fidèle qui porte le même
nom intervient bientôt alentour,*

*comme aussi ces Barques (retour-
nées dès lors sur le sable) qui
peuvent très bien être peintes de
toute sorte de couleurs vives, elles
n'en sont pas moins plutôt marron,
comme est le bois en général, qu'il
s'agisse de celui des hangars ou des
granges dans la campagne verte ou
des boiseries de salles à manger, des
lutrins, des tribunes d'orgues ou
simplement des violons ou des
guitares, – à la moitié droite, c'est-à-
dire gauche, desquels ressemble
indiscutablement beaucoup le B
initial du nom de notre grand homme,
tandis que le Q avec son manche
évoque irrésistiblement soit une
casserole de terre, soit une cuiller à
pot, soit un miroir à main, – et que l'A
de son unique syllabe sonnante
sonne ouvert et grave, comme brame
la rame. (12)*

Jean-Pierre LONGRE



Offre de stage

Communiqué de la rédaction de *Lettre(s)*

NOUS OFFRONS UN STAGE à la rédaction de *Lettre(s)* à tout étudiant en journalisme ou à tout journaliste, amateur ou professionnel, qui serait intéressé, pour préparer un ou plusieurs numéros de la revue.

Aucun diplôme n'est requis, mais le stagiaire doit avoir une expérience minimum, être francophone et connaître les rudiments d'utilisation de Quark Xpress (sur Macintosh, de préférence).

La proposition de stage, qui se déroule à Paris, est permanente.

Prendre contact par courriel avec le rédacteur en chef, à notre adresse : asselaf@asselaf.fr

(11) Francis Ponge, *Nouveau recueil*, *ibid.* p. 344.

(12) Francis Ponge, *Le Peintre à l'étude*, *Œuvres complètes I*, *op. cit.* p. 128.

De sac et de corde

NOMBREUSES sont les locutions françaises, quotidiennement employées aujourd'hui, qui sont issues de l'ancien droit, tant civil que pénal. Voyons-en quelques-unes, où il est question de sac et/ou de corde.

SE METTRE LA CORDE AU COU

Pour B. Lafleur (1), *se mettre la corde au cou* serait une allusion à la corde qu'on passait au cou de certains condamnés, au moment de leurs rétractations ou de leurs aveux. Selon M. Rat (2), ce serait « se mettre dans une situation périlleuse – par allusion aux condamnés qui faisaient amende honorable, en chemise et la corde au cou. »

La locution signifie plutôt, pensons-nous, renoncer à sa liberté, se mettre à la merci de quelqu'un ou sous sa dépendance : *Un peuple n'a jamais que la liberté lui manque, c'est lui-même qui s'est mis la corde au cou* (Tocqueville).

Mais elle s'emploie surtout, par ironie, pour dire d'un homme qui se marie, qu'il « se passe la bague au doigt ».

« Jusqu'en 1806, où un arrêt du parlement de Paris l'interdit, la coutume voulait qu'un condamné à mort rencontrant sur le chemin du supplice une fille qui le demandait en mariage fût libéré. Curieuse tradition dont aucune explication n'a pu être donnée et assez répandue pour qu'un juriste contemporain de sa suppression ait noté "l'abus de cet usage". Elle est attestée dès 1382, sans rien qui permette de dire qu'il s'agit là d'une innovation. » (3)

« L'expression populaire "se mettre la corde au cou" viendrait-elle de là ? Les juristes qui ont cherché une explication à

cette coutume parlent du "perpétuel tourment de mariage" et rapportent invariablement l'histoire du condamné qui, revendiqué par une vieille créature bossue, n'hésita pas à préférer la corde !

La suppression de la grâce par mariage fut sans doute due, plus encore qu'à "l'abus de cet usage", au fait qu'elle introduisait une injustice criante, seuls les célibataires pouvant en bénéficier, à l'exclusion des hommes mariés (et des ecclésiastiques). » (4)



FAIRE AMENDE HONORABLE

Faire amende honorable, c'est s'excuser, reconnaître ses torts (comparez avec le sens de « s'amender »).

La locution nous vient de l'ancien droit, qui, selon A. Lebigre, était dépourvu, hormis l'amende, de peines moyennes et ne connaissait que soit des peines lourdes (mort, galères à perpétuité ou à temps, bannissement à perpétuité, mais pas l'emprisonnement de longue durée, qui n'apparaît qu'au milieu du XVIII^e siècle), soit des peines légères ou très légères (bannissement à temps, amende honorable, admonestation). (5)

Une sentence du 11 septembre 1682 de la justice municipale de Paris condamne un sergent (de ville) à l'amende honorable et à huit livres d'aumônes aux pauvres de l'Hôtel-Dieu pour avoir arrêté à la porte Saint-Denis « un petit garçon qui portait

une hotte » et lui avoir pris le lièvre et le lapin qu'elle contenait. (6)

Il semble qu'au contraire, l'« amende honorable », réparation destinée à rendre l'honneur, était une peine particulièrement infamante, infligée aux faussaires, sacrilèges, séditieux, banqueroutiers frauduleux, etc., et qui consistait en un aveu public que le condamné devait faire de son crime.

On en distinguait deux sortes : l'amende honorable simple ou *sèche*, qui se faisait à l'audience ou en chambre du conseil, nu-tête et à genoux, et l'amende honorable *in figuris*, qui se faisait en place publique, à haute et intelligible voix, en présence de la foule assemblée. Dans ce second cas, le condamné était tête et pieds nus, en chemise avec la corde au cou, un cerge à la main et un double écriteau fixé sur la poitrine et les épaules, où se trouvait mentionné le crime à expier. Louis le Débonnaire, en 833, et Raymond VII, comte de Toulouse, en 1203, furent soumis à cette humiliation. (7)

Abolie par l'Assemblée constituante en 1791, rétablie sous la Restauration en 1825 par la loi du 20 avril, dite *du sacrilège*, supprimée de nouveau en 1830, l'amende honorable subsista dans le code pénal sous forme de réparation d'honneur (rétractation d'une parole injuste ou offensante), lorsqu'elle fut abolie par la loi du 28 décembre 1894.

En matière liturgique, la locution « *amende honorable* » s'applique aux formules de prières usitées dans le culte catholique pour la réparation des injures faites à Dieu par les impies, les blasphémateurs et les sacrilèges. Une prière de ce genre se dit habituellement dans les exercices de l'adoration perpétuelle du saint sacrement et aux offices des Quarante heures. » (8)

(Suite en page 15.)

(1) Bruno Lafleur, *Dictionnaire des locutions idiomatiques françaises*, p. 148.

(2) Maurice Rat, *Dictionnaire des locutions françaises*, p. 120.

(3) Arlette Lebigre, *La justice du Roi*, p. 224.

(4) A. Lebigre, *op. cit.*, p. 279.

(5) A. Lebigre, *op. cit.*, p. 266.

(6) A. Lebigre, *op. cit.*, pp. 267-268.

(7) M. Rat, *op. cit.*, p. 17.

(8) Nouveau Larousse illustré, V^e amende.



(À remplir ou à recopier sur papier libre et à retourner à l'Asselaf : 22, rue François-Miron, 75004 Paris)

L'Asselaf est une association d'intérêt général ; le montant des dons et cotisations qui lui sont versés est déductible de la déclaration de revenus des adhérents (mais non des simples abonnés). Un reçu fiscal est ainsi envoyé automatiquement chaque année à chaque adhérent ou donateur.

Je soussigné(e) (PRÉNOM, NOM).....

Né(e) le.....

Adresse.....

Téléphone.....

Profession.....

Courriel (adresse électronique).....

OPTIONS POSSIBLES

OPTIONS RETENUES

- Déclare souscrire (ou renouveler) un abonnement annuel à la revue Lettre(s) ;

Tarifs. – Abonnement sans adhésion.....	20 euros (131,19 F)
Abonnement complémentaire de l'adhésion.....	10 euros (65,60 F)
Abonnement de soutien.....	30 euros (196,79 F)
	(minimum)	

- et adhérer (ou renouveler mon adhésion) pour un an à l'Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française.

+

Tarifs. – Membres actifs.....	30 euros (196,79 F)
Membres étudiants, collégiens, lycéens, chômeurs.....	10 euros (65,60 F)
Membres bienfaiteurs.....	60 euros (393,57 F)
	(minimum)	

TOTAL : =

(Hors tarifs de soutien ou tarifs sociaux, le montant normal correspondant à l'abonnement et à l'adhésion est donc de 40 euros, soit 262,38 F, par an).

Ci-joint un chèque bancaire ou postal, correspondant aux options retenues, rédigé à l'ordre de l'Asselaf (le règlement par virement est également possible ; nous demander un RIB (relevé d'identité bancaire) par internet à l'adresse suivante : asselaf@asselaf.fr).

À....., le.....

Signature :

UN INDIVIDU DE SAC ET DE CORDE

Un individu de sac et de corde est un scélérat, un homme coupable des plus grands méfaits et digne des pires châtements. (9)

« Selon certains, la locution s'est appliquée d'abord aux soldats pillards qui, lorsqu'ils font *le sac* d'une ville, commettent mille excès, et méritent *la corde* pour les pendre. »

D'après d'autres, « la locution aurait pris naissance lors des pestes du Moyen Âge, en la personne des pauvres diables qui recueillaient les morts, les mettaient dans des sacs qu'ils liaient d'une corde avant de les mettre vite en terre. » (10)

Selon B. Lafleur (11), les gens de sac et de corde étaient des « malfaiteurs qui méritaient d'être pendus, ou d'être enfermés dans un sac et jetés à l'eau, supplice qui se pratiquait au Moyen-Âge. »

« D'après Quitard et d'autres, l'expression aurait eu son origine sous le règne de Charles VI, où des séditeux, en grand nombre, furent jetés, en des sacs liés par le haut avec une corde, dans la Seine, la nuit, tantôt sous le pont au Change, tantôt devant la tour de Billy. Mettre quelqu'un dans un sac, coudre ou lier celui-ci, et jeter le sac à l'eau, est un supplice qui fut d'ailleurs usité de tout temps : pour les parricides dans la Rome antique, pour les condamnés du sultan de Constantinople, pour ses amants d'une nuit, si l'on en croit la légende, par une reine de l'histoire de France.

« Nulle de ces explications n'est bien sûre », termine Maurice Rat. (12) Et effectivement, enfermer des gens dans des sacs et s'en débarrasser en cachette était peut-être un supplice ou une vengeance que l'on réservait à des ennemis, mais ne ressemble guère à une peine généralement usitée dans l'ancien droit pénal français où les peines devaient avoir une valeur autant expiatoire qu'exemplative. Aucun juriste ne le cite comme tel en tout cas.

En revanche, il existait des « sacs de procès », ou plus simplement des « sacs », c'est-à-dire des poches de grosse toile dans

lesquelles étaient mis les documents d'une affaire, les pièces de procédure et, le cas échéant, les pièces à conviction : *déposer le sac au greffe*. (13)

Les pièces et documents étaient des feuilles de fort papier de chiffon ou de parchemin, qui étaient non pas pliées ou mises en liasses, mais roulées, nouées par un ruban et quelquefois scellées (les dossiers modernes, les classeurs à levier et les chemises à rubans n'existaient évidemment pas à cette époque).

« Comme on le dit en plaisantant au XVII^e siècle, "il faut trois sacs à un plaideur : un sac de papiers, un sac d'argent et un sac de patience". » (14)

Un individu « de sac et de corde » est donc un individu pourvu de deux choses : le sac pour son procès et la corde pour le pendre ! (15)

Dans son sens de « sac de procès », le mot *sac* a donné naissance à bien d'autres locutions.



L'AFFAIRE EST DANS LE SAC

L'affaire est dans le sac, par exemple, a d'abord voulu dire : toutes les pièces du dossier sont rassemblées et les preuves réunies ; tout a été collationné et mis dans un sac ; l'instruction de l'affaire est terminée.

C'est sans doute par excès d'optimisme quant à l'issue du procès (procureurs et plaideurs n'aimant guère envisager un sort défavorable à leurs thèses) que l'expression en est venue à signifier « l'affaire est faite ;

il n'y a plus que des modalités de détail à régler ».

Par ellipse, cette expression est devenue aussi *c'est dans le sac*, c'est dans la poche, au sens de c'est terminé, c'est définitif. Les deux mots *sac* et *poche* sont, en fait, synonymes. Le grand emballage souple, ouvert en haut, en papier ou en plastique, que, dans les magasins belges, on appelle un sac, est d'ailleurs souvent appelé, dans les magasins français, une poche.

METTRE DANS LE MÊME SAC

Et *mettre dans le même sac*, qui signifie aujourd'hui englober dans la même réprobation, la même condamnation, le même mépris, ne voulait rien dire d'autre, au début, que réunir dans le même sac de procès deux affaires connexes ou similaires, devant ou pouvant être jugées ensemble ou de la même manière. Et deux individus bons à mettre dans le même sac s'appliqua ainsi à des gens aussi fripons ou bandits l'un que l'autre.

C'est sans doute emporté par son imagination, que B. Lafleur en vint à affirmer (16) que l'expression « à l'origine, se disait de malfaiteurs qu'on enfermait ensemble dans un sac, quel que fût leur crime ».

VIDER SON SAC

Quant à *vider son sac*, dire tout ce qu'on a à dire sur un sujet et que l'on a dû longtemps réfréner, déballer tout ce qu'on a sur le cœur, l'origine en est tout aussi voisine. Quand le procès venait à l'audience, c'était le moment des plaidoiries et tant l'accusation que la défense sortaient alors de leur sac tous les documents et pièces qui s'y trouvaient et qu'ils avaient patiemment rassemblés, puis exposaient surabondamment, à leur appui, tous les faits et éléments de la cause.

Stéphane BRABANT



(9) Nouveau Larousse illustré, V^o sac

(10) M. Rat, *op. cit.*, p. 121.

(11) B. Lafleur, *op. cit.*, p. 646.

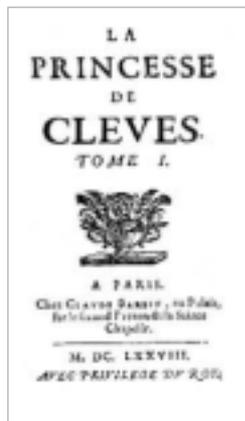
(12) M. Rat, *ibid.*

(13) Nouveau Larousse illustré, V^o sac.

(14) A. Lebigre, *op. cit.*, p. 46.

(15) A. Lebigre, *op. cit.*, p. 269.

(16) B. Lafleur, *op. cit.*, p. 646.



La Princesse de Clèves

de Madame de La Fayette

LE CHEF-D'ŒUVRE de M^{me} de La Fayette est un roman précieux, un roman historique et surtout un roman d'analyse, à l'origine d'une longue lignée [...] dont notre littérature peut s'enorgueillir à juste titre.

Le grand mérite de l'auteur est d'avoir su concilier dans cette œuvre la subtilité romanesque de l'esprit précieux et la vérité sobre et éternelle du classicisme. (1)

*



Le petit livre des liaisons

de Jean-Joseph Julaud

QU'EST-CE QU'UNE LIAISON ? Quelles sont les liaisons obligatoires, les liaisons fautives ? Qu'est devenue la

(1) Comme le disent excellemment MM. Lagarde et Michard, à la p. 355 de leur *Anthologie des grands auteurs du programme - XVII^e s.*, édité chez Bordas.

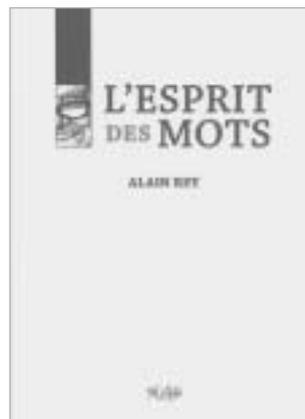
règle de l'accord ? C'est le monde à l'envers ! Il est temps de tout remettre à l'endroit grâce à ce petit livre pratique qui permet à chacun de trouver immédiatement la bonne prononciation d'une liaison.

Après une petite remise à jour de vos connaissances et quelques exercices de rééducation, l'auteur vous propose de compulser tous les adjectifs numéraux, de 1 à 1000 (et quelques autres), suivis du mot « euros » qui semble poser parfois problème ! Ils sont écrits en toutes lettres, avec une transcription écrite de la liaison à effectuer.

Tous les mots de la langue française comportant un « h » aspiré et un « h » muet y sont également répertoriés, précédés d'un article.

Jean-Joseph Julaud est l'auteur de nombreux ouvrages sur le français dans la collection *Le Petit Livre de*. (2)

*



L'Esprit des mots

d'Alain Rey

SUR UN TON LIBRE ET PERSONNEL, Alain Rey nous entraîne dans les coulisses de son atelier de chroniqueur radiophonique. Dépistant les abus, les tromperies des langues de bois, il en a fait la matière de ses chroniques de langue, offrant à ses lecteurs et à ses auditeurs les outils d'une émancipation lexicale.

Alain Rey, directeur éditorial aux Dictionnaires Le Robert, philosophe du langage et sémanticien, a publié récemment plusieurs recueils de chroniques, le

(2) *Le petit livre des liaisons*, Jean-Joseph Julaud, Éd. First, janvier 2009, ISBN 2754010912, 152 p., 2,90 euros / 19,02 francs.

Dictionnaire culturel de la langue française, des biographies de Furetière et de Littré.

L'Esprit des mots est publié à l'occasion du colloque international « Alain Rey ou Le malin génie de la langue française », tenu dans le cadre de la « Semaine du mot », organisée à l'université de Rouen par le laboratoire « Linguistique, didactique, francophonie » du 2 au 6 juin 2009. (3)

*



Roland Béguelin : La Plume-Épée

de Vincent Philippe

VOICI LA PREMIÈRE ÉTUDE SUBSTANTIELLE dédiée à l'ensemble de la carrière du tribun jurassien Roland Béguelin (1921-1993). Ce dernier s'est appuyé sur l'engagement d'un grand mouvement populaire et de ses dirigeants, mais nul ne conteste qu'il a joué, par son intelligence, sa force de caractère et sa ténacité, le premier rôle dans la création du dernier-né des États de la Confédération suisse, la République et Canton du Jura. Cet essai, à la fois thématique et chronologique, se fonde sur les écrits et avant tout sur la première exploration systématique des abondantes archives laissées par l'ancien secrétaire général du Rassemblement jurassien. Il se nourrit aussi de nombreux témoignages. L'ouvrage dépasse la simple chronique régionale, par les mécanismes politiques et sociaux de portée universelle qu'il met en évidence.

(3) *L'Esprit des mots*, Alain Rey, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 76 Mont-Saint-Aignan, 2009, ISBN 978-2-87775-472-9, 48 pages, 10 euros / 65,60 francs.

Il explore la personnalité complexe, passionnée, admirée, redoutée ou contestée, du plus célèbre des Juras-siens de la fin du xx^e siècle. Il éclaire une des pages les plus dramatiques de l'histoire de la Suisse, dont il souligne la difficulté à adapter au Jura le principe fédéraliste sur lequel elle est construite. Avec les convictions d'un Jurassien qui a cru au canton du Jura mais aussi la distance qu'impose le regard du journaliste, l'auteur fait revivre avec équité un demi-siècle d'aventure politique.

Originaire de Delémont, né en 1940, licencié en lettres, Vincent Philippe a débuté dans le journalisme à l'hebdomadaire *Le Jura Libre*, puis a exercé son métier comme correspondant à Paris de plusieurs quotidiens romands. Il a, en outre, publié cinq livres salués par la critique. (4)

*



Encyclopédie de la poésie algérienne de langue française (1930-2008)

d'Ali el Hadj Tahar

L'ENCYCLOPÉDIE de la poésie algérienne de langue française de 1930 à 2008 (deux tomes), précédée d'une introduction de 112 pages, présente 157 poètes pour chacun desquels elle

(4) Roland Béguelin : *la Plume-Épée*, Vincent Philippe, Éd. de L'Aire, Vevey (Suisse), 2008, ISBN 2-88108-867-8, 440 pages, 48 francs suisses (31,2 euros / 204,66 francs).

donne une courte biographie, une bibliographie sommaire, une analyse de son œuvre et quelques-uns des poèmes les plus représentatifs de ses divers recueils.

La poésie algérienne de langue française est apparue dans les années 1930, après la publication de *Cendres* de Jean el Mouhoub Amrouche. Les années 1940 et 1950 engendrent Kateb Yacine, Mohamed Dib, Jean Sénac, Ana Greki, Henri Krea... Après l'indépendance, la poésie algérienne élargit sa thématique et ses styles, avec Djamel Amrani, Rachid Boudjedra, Nordine Tidafi, Messaour Bouanouar, Mourad Bourboune, Malek Alloula, Malek Haddad, Djamel Moknachi...

De nouveaux poètes s'imposent dans les décennies 1970, 1980 et 1990, comme Youcef Sebti, Tahar Djaout, Mohamed Sehaba, Amina Khane, Arezki Metref, Fari Mammeri, Ali el Hadj Tahar, Farès Babouri, Abdellatif Benchehida, Hamid Amir, Sélim Baghli, Fatiha Senouci ou Madi Abane...

Si la poésie française a marqué la poésie algérienne moderne pour des raisons historiques connues, la poésie arabe antéislamique et la poésie traditionnelle algérienne en langue populaire l'ont également marquée. La poésie algérienne de langue française est une expression vive et exigeante qui reflète tant l'âme d'un peuple que la sensibilité de ses propres auteurs. Elle est aussi le reflet des paysages et de la culture d'un pays dont la géographie, l'histoire et le patrimoine s'inscrivent dans une aire culturelle étendue, la Méditerranée. (5)

*



(5) *Encyclopédie de la poésie algérienne de langue française (1930-2008)*, Ali el Hadj Tahar, Éd. Dalimen, Alger, 2009, deux tomes, 462 p. et 494 p.

Les Insolences d'un éditeur

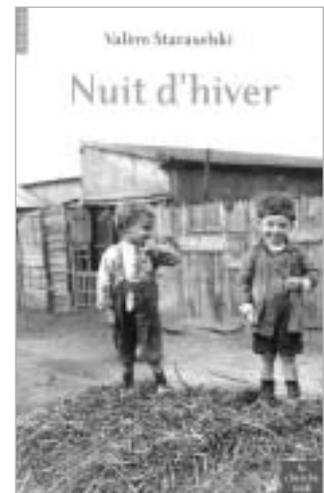
de Jean-Paul Tessier

DÈS MON ENFANCE, j'ai été saisi par les plaisirs de la langue, par le beau parler français, par l'écriture et la lecture. Comme dirait l'autre, « j'ai pogné le fix » pour la belle littérature.

Avec trente ans d'éducation et vingt ans d'édition dans la chair et le sang, à jouer avec les mots et à réinventer les plaisirs de la langue, j'ai quelques expériences à raconter. Quelques opinions à partager. Une certaine ferveur.

S'ajoutent des jeux de mots, des classiques galvaudés, un sottisier, comment embêter les anglophones..., tout pour être heureux, quoi ! Embarquez pour la beauté des mots et des différences ! Et quelques petites insolences... (6)

*



Nuit d'hiver

de Valère Staraselski

L'ENFANCE DE JOSEPH ESPÉRANDIEU dans un village d'Île-de-France des années 1960 nous projette à l'intérieur d'un monde où se télescopent l'attelage de chevaux du père Boulard et les premières files d'automobiles du

(Suite en page 19.)

(6) *Les Insolences d'un éditeur*, Jean-Paul Tessier, Éd. de la Paix, Québec, 2008, ISBN 2-89599-034-4, 127 pages, 10,65 euros / 69,86 francs.

BA GATELLES & VURES

• Lucie Delarue-Mardrus, sur qui Patricia Izquierdo a publié ici même (n° 47) un article plein d'enseignements, fit paraître chez Fasquelle en 1932 un récit de 200 pages, *le Far-West d'aujourd'hui*, illustré de photos prises par elle dans les tribus indiennes (outre une aquarelle de sa main, reproduite en noir). Elle signale que ces peuplades, pratiquant des langues différentes, utilisent « un langage muet, qui se parle avec les mains, [...] véritable espéranto [...] qui leur permet] de se comprendre sans mots ». S'y ajoute toutefois une sorte d'alphabet pictographique composé de symboles. Lucie Delarue-Mardrus en fournit quarante-quatre signes, qui traduisent les idées principales ; le deuxième est une croix gammée noire tournée vers la droite et, comme *svastika* en sanskrit, veut dire « bonne chance » ; le vingt-sixième est une autre croix gammée, qui, blanche et tournée vers la gauche, représente « les quatre coins du monde et le lac au centre ». On savait déjà, certes, que ce signe, devenu maléfique par l'usage sanguinaire qui en fut fait, avait eu auparavant une destinée plus innocente ; ce ne sont pas les Cheyennes ni les Arapaho qui l'ont déshonoré.

• Sous le titre *Bocage en Bourbonnais*, plusieurs offices de tourisme de cette région ont publié un luxueux fascicule de 20 pages que l'office du chef-lieu de l'Allier a illustré d'une partie du célèbre retable dit *Triptyque du Maître de Moulins*.

Fort bien. Mais pourquoi avoir interverti l'*i* et l'*y* du mot *triptyque* ?

• « ...un des rares cinémas qui a (*sic*) survécu à l'animosité révolutionnaire... » (*le Monde*, 31 déc. 2008, dans un article sur Cuba). Bien que cette façon d'écrire se répande allégrement, nous la considérerons toujours comme lourdement fautive et contraire à la langue. Le sujet est *qui*, relayant *cinémas*, sujet pluriel, et non « un ». La seule forme correcte est : « qui *ont* survécu ».

• Dans les relevés de la Banque postale : « Classer, ranger, rechercher... et si vous vous simplifiez (*sic*) la gestion de... [...] ? ». Le verbe *simplifier* est conjugué ici à l'indicatif présent, ce qui est une méprise, car « si » et le « ? » imposent ce que, dans un cas voisin, Grevisse appelle « l'imparfait qui se substitue au conditionnel ». L'analyse correcte l'exige ; cf. : « ... et si vous *alliez* (et non « allez ») *le voir* ? ». De même : « ... et si vous *preniez* (et non « prenez ») *la peine de*

vous simplifier [...] ? ». Il faut donc : « ... et si vous *vous simplifiez* (double *i* dans la désinence) *la gestion de* [...] ? ».

• La mort de Ted Lapidus, le couturier, le 29 décembre, a fait reparler de sa création, la « saharienne sable ». Rappelons que, comme adjectif de couleur, *sable* a deux acceptions. La plus courante est bien celle qui est employée pour la saharienne, c'est-à-dire « de la couleur du sable ». Mais en héraldique c'est le noir. Un écusson sable, c'est un écusson noir. Par bonheur, tout le monde sait bien que le sable saharien n'est pas noir !

• Sur l'emballage d'un porto blanc : « Velhotes White vieillit en fût de chêne et en cuves inox. Il présente (*sic*) une belle robe dorée ainsi que des arômes floraux et de fruits tropicaux (*sic*). Is (*sic*) est doux, fruité et élégant en bouche. Idéal pour servir avec des salades, des fruits ou des gâteaux. » – Oui, j'ai souligné de *sic* les fautes de français. Mais je ne me moque pas. Je suis reconnaissant au producteur d'avoir énoncé sa notice en trois langues, le français venant entre le portugais et l'anglais. Le traducteur a fait ce qu'il pouvait. Un bon point pour lui : pas une faute d'accent.

• Au nombre des écrivains libertaires cités dans notre numéro 47 auraient dû figurer Aurèle Patorni (*la Grande Retape*, 1928), André Prudhommeaux (*Espagne libertaire*, déc. 1965) et, surtout, Nicolas Faucier pour son livre important sur *la Presse quotidienne*. – Petite rectification : un « rez-de-chaussée » (chronique ou feuilleton en bas de page) peut se situer dans n'importe quelle page ; celui qu'occupait au *Canard enchaîné* le « Bouif » de La Fouchardière, avant d'être évincé, venait en page intérieure impaire. – Enfin on me rappelle que les *Écrits* de Jacob existent en un seul volume (2^e édition, complétée ; L'Insomniaque, 2004).

• Dénoncer une faute chez autrui et commettre la même erreur sans l'avouer serait d'une déloyauté inqualifiable ; donc, avouons : n° 47, p. 18, dans l'avant-dernier article, deux « Bavures » sont dénoncées, deux verbes accordés au pluriel avec un sujet

au singulier. Or, même page, ligne 4 de la deuxième colonne, vous êtes, chers lecteurs, invités à biffer la finale *nt* qui met au pluriel le verbe *évoquer* à l'indicatif présent, bien qu'il ait pour sujet un patronyme individuel ! Voilà qui est fait, et confessé, refermons notre excellente et instructive revue... Oh ! qu'est ceci ? En page une, la même faute ? Eh bien ! non : la faute contraire, un verbe au singulier et un sujet pluriel, à la faveur d'une inversion, figure de style à laquelle est souvent imputable cette inadvertance bien connue des correcteurs. Mille excuses !

• Lu en titre, et répété en surtitre, dans un quotidien parisien : « Initiative de l'assurance maladie. Actes médicaux : plus de tarifs en ligne. » Les rédacteurs, et notamment ceux qui rédigent les titres, devraient se méfier du double sens du mot *plus*, qui signifie tantôt « plus du tout » (sens négatif), tantôt « davantage » (sens positif ; c'était le cas ici). Idem cet autre titre (18 févr.) : « Plus de risque de cancer près d'un incinérateur » ; exemple parfait d'amphibologie ! À la parole, l'accent mis sur le *s* de l'expression positive – « j'en veux plus[s] » – révèle la différence avec la négative – « je n'en veux plus » –, mais à l'écrit aucun signe ne la fait apparaître. Dans *Comment on prononce le français* (Larousse, 1913), Martinon consacre à ce cas un long développement.

• Une censure ayant interdit sur Internet la photo d'une femme allaitant et dont le téton était visible, des journaux ont pourfendu cette mesure ridicule. Ils ont bien raison.

Mais pourquoi avoir propagé de nouveau, à cette occasion, ce répétitif « Cachez ce sein » qui a déjà tant servi en pareille occurrence ? Nous devinons la réponse : « Molière... *Tartufe*... » Alors que – nous l'avons, nous et bien d'autres, relevé maintes fois – Molière n'a pas écrit cela, ni dans *Tartufe* ni ailleurs. Il a usé du verbe *couvrir*.

• En haut de la « une » de France-Soir (1^{er} nov. 2008), ce bandeau : « Scandale. L'amiante toujours commercialisée (*sic*) librement ». Le responsable de cette féminisation induite d'un substantif masculin n'est pas le rédacteur de la page 7, car le titre y est répété mais sans la faute ; lui ne s'est pas laissé tromper par la finale muette. Hélas ! l'article exhibait une bévue majeure : « ... le plus grand problème de santé publique que la France n'est (*sic*) jamais connu ». Hou ! – La province n'est pas en reste : dans la belle

Y retrouver son latin

ALMA MATER

Mater, tout le monde comprend : « mère ». *Alma* est le féminin de l'adjectif *almus*, *-a*, *-um*, « nourrissant »,



revue municipale *le Pays d'Issoudun* (n° 127, févr.) : « une (*sic*) apogée ». Et dans *Ouest-France* (28 nov. 2008), un surtitre célébrait les « cents » ans de Claude Lévi-Strauss. Bah !

• Corroborant nos craintes à propos de la menace qui plane sur le métier de correcteur, voici un bref extrait de l'organigramme d'un grand quotidien français énumérant les tâches réservées désormais au secrétaire de rédaction : « Sous l'autorité du responsable de service, le journaliste secrétaire de rédaction prend en charge la relecture, la mise en page rédactionnelle et la correction de toutes les pages du journal [c'est nous qui soulignons] dans un souci de mise en valeur de l'information, dans le respect du contrat de lecture et de la charte graphique. [...] Journaliste, il contrôle, corrige, valide les contenus éditoriaux. [...] » Il n'est certes pas anormal qu'un secrétaire de rédaction intervienne sur les textes reçus. Encore faudrait-il en marge que l'organigramme accordât une place aux correcteurs dans leur rôle particulier, qui est de veiller à la qualité de la langue et à la cohérence des textes, où se fauillent parfois des inexactitudes que ne saurait déceler celui à qui incombe la « correction de toutes les pages du journal », selon les termes mêmes de ce qu'on vient de lire. Il doit être fourbu, son travail fini, le pauvre. Est-ce lui qui éteint les lampes ?

• Un correspondant ami me signale l'apparition de l'adjectif « partidaire », forgé sur *parti* : « l'influence partidaire bloque la société ». C'est un bonheur, déjà, que les créateurs n'aient pas écrit « *partyder* ». Or, les partis ne sont pas seuls à influencer le pouvoir politique. Ne verra-t-on pas éclore « *lobbydaire* » un de ces jours ? De grâce, n'anticipons pas.

P.-V. B.

« nourricier », d'où « bienfaisant », voire « maternel », adjectif qui vient, lui-même, du verbe *alo*, *-is*, *-ere*, « nourrir », « alimenter », d'où « faire grandir », « favoriser ». Ce verbe est également à l'origine d'*altus* (qui en est le participe passé), « haut », « (enfant) qui a grandi », « élevé », et d'*alimentum*, « aliment ».

Pour les Romains, la mère nourricière était la terre, à l'instar d'« *alma Ceres* », Cérès la nourricière. Et Virgile employait volontiers *almus* pour qualifier ce qui était saint ou vénérable à ses yeux.

C'est dans un sens figuré qu'on emploie aujourd'hui *alma mater* : cette expression désigne l'institution dont on a reçu l'éducation, et spécialement l'Université. Les nourritures ne sont pas que terrestres...

ATRIUM

L'atrium est la pièce principale de la maison romaine ; cette salle commune, au plafond percé d'une ouverture pour laisser échapper la fumée et recevoir l'eau de pluie, servait à la fois de cuisine, de salle à manger et de sanctuaire où se trouvait l'autel domestique. C'est pourquoi on donnait aussi ce nom au portique ou au narthex des temples, ainsi qu'à certains monuments publics.

On rapproche traditionnellement *atrium* de l'adjectif *ater*, *-tra*, *-trum*, « noir », « sombre », « dépourvu d'éclat » (de la même racine qu'*atrox*, *-ocis* dont nous avons fait « atroce »), ou du grec *aithrion* (même sens), peut-être parce que, primitivement, le foyer domestique brûlait ou noircissait de suie les murs de l'atrium.

Or, cette forme d'habitat est originaire d'Étrurie, et il semble bien à MM. Ernout et Meillet (dans leur célèbre *Dictionnaire étymologique de la langue latine*), peu convaincus par l'explication fuligineuse (c'est le cas de le dire !) précédente, qu'*atrium* viendrait de la langue étrusque et serait à rapprocher

du nom de la ville d'Atria, en Étrurie justement.

Quoi qu'il en soit, même si sa forme et sa fonction ont inspiré le patio espagnol, *atrium* ne s'est conservé que dans le portugais *adro*, « parvis », « avant-cour ».

VERBATIM

Verbatim signifie : « selon les termes exacts, mot-à-mot ». Cet adverbe, que ne connaît pas le Robert quoiqu'il soit redevenu courant, probablement sous l'influence de l'anglais, remonte au latin médiéval *verbatim*, dérivé de *verbum*, « parole », auquel est suffixée la particule *-(t)im*, marque de certains adverbes (cf. *passim*, çà et là, *olim*, un jour, *statim*, aussitôt, *guttatim*, goutte à goutte, *praesertim*, surtout, etc.).

Dans l'ouvrage qu'il a précisément intitulé *Verbatim*, Jacques Attali fait une relation au jour le jour de la pensée et de l'action du président François Mitterrand, qu'il a partagées. Le choix du titre suggère que les choses se sont passées littéralement telles que l'ancien conseiller les rapporte.

Puisqu'il le dit...

Ph. L.

(à suivre.)

... livres

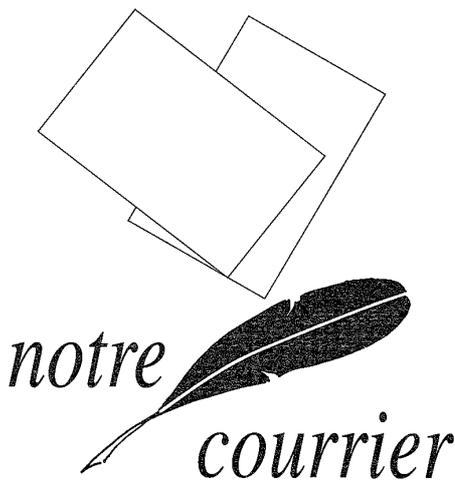
(Suite de la page 17.)

dimanche soir. Une France à la fois lointaine et proche. Un passé encore vivace dans bien des mémoires. Les couleurs pastel de la nostalgie. Un roman envoûtant, optimiste, tendre et rageur à la fois.

Valère Staraselski est romancier et nouvelliste. *Nuit d'hiver* est son cinquième roman. (7)



(7) *Nuit d'hiver*, Valère Staraselski, Éd. Cherche-Midi, 2008, ISBN 978-2-7491-1294-7, 327 p., 16 euros / 104,95 francs.



Merci à Pierre-Valentin Berthier

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt et de plaisir son article sur les écrivains libertaires, et aussi bien d'autres articles et rubriques de vos autres collaborateurs.

Si je me permets de vous écrire aujourd'hui, c'est pour vous signaler que Pierre-Valentin Berthier est lui-même, depuis les années trente, un authentique écrivain libertaire, tant en prose qu'en vers. Sa bibliographie est respectable, surtout en qualité. Vous la connaissez probablement, vous pouvez la trouver au début de ses plus récents ouvrages, par exemple La Cité dans le tunnel (Alain-Sutton, 2003). Il a collaboré à la rédaction d'un grand nombre de périodiques, et la plupart de ses articles sont restés d'actualité, malheureusement, pour-



rait-on dire, ceux relatifs aux droits de l'homme et au respect de la vie.

Il lui semblait certainement impossible de se citer dans un tel article, et, pourtant, il y avait sa place.

Jean-François Amary
26 Romans

Stratégie anti-francophone de l'audiovisuel public français

Je souhaite vous faire part rapidement des gros ennuis que nous avons connus ici, suite au refus de Canal + de diffuser France Culture, France Musique et les autres stations de Radio France. Le câble, par lequel elles nous parvenaient, est devenu muet, et également le satellite.

Nous étions, Francophones de Belgique, totalement coupés de nos sources culturelles essentielles... car la qualité des radios belges et françaises ne se comparent malheureusement pas.

J'ai dû acheter des radios « wi-fi » (1) pour continuer à capter mes deux postes de référence (200 euros chacune !), mais France Culture souffre de nombreuses coupures à certains moments, ce qui rend parfois inaudibles les émissions. Il me semble que France Musique émet beaucoup mieux (pas de coupure enregistrée, à ma connaissance).

S'agissant d'un outil essentiel assurant une relation vitale à nos sources culturelles par la diffusion de programmes de grande qualité, sans lesquels nous nous sentirions orphelins, il conviendrait peut-être d'intervenir auprès des responsables de Radio France pour qu'ils veillent à améliorer les émissions par satellite (je ne suis pas technicien, mais j'ai entendu dire qu'il s'agissait d'un choix de compression plus ou moins grande, se traduisant par une qualité d'écoute inversement proportionnelle).

Je vous adresse mes amitiés francophones et vous remercie de vos efforts, dont vous ne pouvez peut-être pas mesurer l'importance pour la trop restreinte élite intellectuelle de Belgique qui connaît votre existence.

Baudouin Dunesme
Bruxelles

Le problème de la diffusion des radios publiques françaises en Belgique n'est pas nouveau, et les autorités de tutelle ne s'en émeuvent guère. Rien ne semble donc évoluer. C'est, en tout cas, un problème de grande ampleur, qui touche également les chaînes françaises de télévision. À titre d'exemple, les chaînes gratuites (TF1, France 2, France 3, France 5) ne sont plus captées en Algérie, hors d'un abonnement (payant !) à un opérateur de télévision ; le relais de France Télévision à Saint-Pierre et Miquelon est à l'heure actuelle configuré pour ne plus couvrir le Québec ; RFI est l'objet d'un grand mouvement de fermeture de ses rédactions en langue étrangère, etc.

C'est à se demander si n'existe pas une stratégie de coupure voulue entre l'audiovisuel public français et les auditeurs des pays francophones et francophiles... On en crée, en tout cas, les conditions.

Cela dit, pour écouter la radio, vous avez toujours le loisir de recourir à la diffusion sur internet. Vous pouvez réentendre une émission passée, voire la télécharger pour

l'écouter chez vous à loisir. Il existe des boîtiers, comme les vôtres, qui permettent de recevoir en haut débit de très nombreuses radios en direct (dont celles de Radio France) directement sur des haut-parleurs ou sur une chaîne stéréo et sans avoir besoin d'ouvrir d'ordinateur.

C'est, certes, un pis-aller, mais qui marche bien.

Ph. L.

(1) « Wi-fi » est l'abréviation de l'anglais « without fire » et pourrait très bien être remplacé dans le monde marchand par sa traduction : « sans fil », en abrégé « S.F. », à l'instar de l'appellation traditionnelle « T.S.F. » (télégraphie sans fil).



J'ai mal à ma langue

Ta tristesse comme la mienne est peut-être infinie... C'est comme si tous mes rêves s'effaçaient, comme si je regardais une forêt qui brûle et ne repoussera jamais.

Chaque jour, je regarde les mots qui m'ont fait homme tomber les uns après les autres. Et je regarde ailleurs tant je suis écorché.

Ils disent « tout cela est bien normal », « il faut vivre avec son temps »... Ils privent ma langue de mots nouveaux. Ils démodent ma langue, ils l'écartent du bras... Chaque jour, ils remplacent les mots par ceux d'une autre, celle du commerce et de la nouvelle finance, celle de leur vanité... Ils sombrent dans une espèce de snobisme ridicule qui fait sourire les hommes d'autres cultures.

Ils « peopolisent », ils « Macdonaldisent », ils standardisent, ils écrasent tout ce qui peut freiner leur intérêt.

D'un monde d'une richesse infinie, ils voudraient faire une pomme lisse et commercialisable... La planète a pourtant plus de mille mots pour dire « je t'aime », aussi divers que le chant des oiseaux. Et ma langue est une de ces mélodies, que je rêve infinie.

Michel Labonne (romancier)
63 Clermont-Ferrand

Une Carpette anglaise très sollicitée

Pour la prochaine Carpette anglaise, outre le groupe Carrefour pour « Carrefour





Market », vous pouvez ajouter le groupe Auchan pour « Simply Market » (ex ATAC). Je vois que Picard (Surgelés) parle de « Family », mais avec une certaine traduction. En plus, chez Simply Market, beaucoup de choses sont en français. Réponse de la direction : « C'est un groupe européen » !

Nous avons encore du travail devant nous...

François de Jongh
93130 Noisy-le-Sec

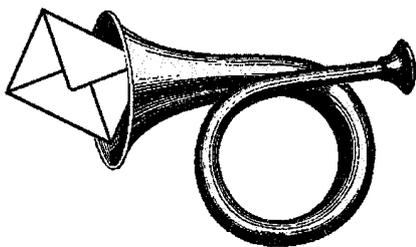
« Pas le droit d'auteur »

Très surpris de lire « une auteur » sous la plume de monsieur Philippe Loubière, il me semble me souvenir qu'effectivement celui-ci a écrit quelque part que la féminisation des épiciens d'allure masculine, si je puis dire, en ce qu'ils appellent des articles et adjectifs masculins, ne le choquait pas.

Or, je ne suis ni un puriste, ni un grammairien, mais un simple amoureux de la logique.

C'est donc en son nom, ou au nom de ce que, politiquement correct, j'appellerais la parité positive, que j'exige de pousser le massacre jusqu'à dire ou écrire, s'agissant d'épiciens d'allure féminine concernant un homme ou un mâle, « le personne », « le caution », « le recrue », « le sentinelle », « le souris » – avec de bons yeux ! –, « la girafe », « Son Sainteté le Pape », « Son Majesté le Roi » ; ce que je fais puisque les français (sic), manipulés par les médias, eux-mêmes manipulés par je ne sais qui – les puissants financiers, les politiques, les féministes innombrables parmi eux ? – ne veulent pas admettre qu'il existe des règles qui se doivent respecter.

Jean-Yves Martin-Durance
44 Guérande



Nous ne nous reconnaissons pas dans l'attribution d'écrits imprécis et regrettons que notre lecteur ait cru nous confondre avec ceux dont nous déplorons les excès. C'est sans doute faute d'une pédagogie suffisante. Tâchons donc d'y remédier.

Un nom épïcène est soit un nom désignant une espèce animale sans préciser le

sexe (repreons les exemples : *un rat, une girafe*), soit – et c'est le cas qui nous intéresse ici – un nom qui possède un masculin et un féminin qui ont la même forme.

Dans le premier cas, si un nom est masculin, il n'est grammaticalement que masculin (*le rat*), ou s'il est féminin, il n'est que féminin (*la girafe*), du fait que la notion de genre grammatical ne recouvre pas la notion de sexe. À l'instar des noms de choses, ces noms ont un genre grammatical qu'on peut considérer comme arbitraire.



Dans le second cas, au contraire, et parce qu'il désigne le plus souvent des humains sexués, le nom épïcène possède deux genres ; mais seul le contexte, ou la présence d'une marque extérieure (qu'on appelle déterminant) permet de savoir s'il s'agit du masculin ou du féminin. Le genre – et donc le sexe – d'enfant, par exemple, est connu par l'article ou l'adjectif qui l'accompagne : *un enfant blond/une enfant blonde*.

Il est donc absurde de féminiser « des épiciens d'allure masculine », soit parce que (premier cas) il y a déjà un genre grammatical qui n'est pas déterminé par un sexe éventuel, soit parce que (second cas) le féminin existe déjà, identique au masculin.

Ajoutons que « personne », « caution », « recrue », « sentinelle », « sainteté », « majesté » ne sont pas des noms épïcènes, mais des noms féminins. Le fait qu'ils s'appliquent à des hommes s'explique aisément : la « caution » est d'abord la *garantie d'un engagement*, avant de désigner, par extension, celui qui l'apporte ; la « sentinelle » est d'abord le *soldat mis en sentinelle*, avant de désigner le soldat lui-même ; le sens propre de « recrue » (déverbal de *recruter*) est celui de *levée de soldats pour remplacer les manquants*, puis, par métonymie, l'ensemble des soldats ainsi recrutés, et enfin le conscrit lui-même ; le cas de « personne » est très à part, en ce que son genre, ainsi que la

présence ou l'absence d'un article, dépendent de la forme affirmative ou négative du verbe de la proposition où il se trouve : *une personne est venue / personne n'est venu* ; enfin, la « Sainteté » et la « Majesté » sont des titres désignant des dignités qui se comprennent d'elles-mêmes.

Le mot « auteur » est donné, le plus souvent, comme masculin par des dictionnaires habituellement peu suspects de machisme (Robert, Larousse, en particulier) ; et pourtant... C'est méconnaître l'usage épïcène qu'en faisait l'époque classique (ainsi d'ailleurs que du mot *ministre*), ainsi que l'atteste l'auteur de *L'Art poétique*, Boileau soi-même, dans la « Satire X » (vers 463 à 466) :

« [...] De livres et d'écrits, bourgeois
[admirateur,
Vais-je épouser ici une apprentive
[auteur ? »

Maintenir vive, comme je l'ai fait, l'orthographe de Boileau ne me semble pas devoir mériter vos foudres, ô polémique lecteur, et ce d'autant moins que la question de « la féminisation des épiciens d'allure masculine », comme vous dites, agite bien des esprits. Certains voudraient, en effet, imposer l'usage de l'aberrant « auteure », et créer ainsi, par généralisation, un féminin en « -eure » des noms masculins ou épïcènes en -eur.



C'est absurde tant du point de vue du fond que de celui de la forme. Féminiser un nom épïcène, donc déjà porteur de féminin, n'apporte rien, sinon une redondance. En outre, le « e » n'est pas une marque universelle de féminin, en particulier justement dans les mots en « -eur », comme *fleur, blancheur, tièdeur, couleur*, etc., tous féminins. On relève en revanche que le féminin des noms masculins en -teur est régulièrement en -trice (ex. : *directeur/directrice*). À ce titre, le féminin « autrice », tenté par Émile de Girardin (pour répondre à « auteuresse », calqué par les snobs de son temps sur l'anglais *authoress*) et rarement usité

(Suite en page 22.)

(Suite de la page 21.)

aujourd'hui, aurait probablement mérité moins d'indifférence. (1)

Valoriser le choix de Boileau nous semble une des meilleures façons de répondre aux absurdes dérives en « -eure ». Ne pensez-vous pas ?

Ph. L.

(1) Nous vous suggérons de relire l'article « Pas le droit d'auteur » que nous avons consacré à cette question dans le n° 38 de *Lettre(s)*, pp. 15-16, et qui fait un autre point sur la question.



De quelle région est originaire la dinde ?

À l'époque où la dinde est arrivée en Europe, les notions de géographie et d'ornithologie étaient encore assez aléatoires. Ce qu'on savait, c'est qu'elle venait de loin. Au Portugal et en Angleterre, l'oiseau a pris, comme en France, le nom d'un pays lointain : il a été baptisé peru (Pérou) en portugais et turkey (Turquie) en anglais.

La dinde vient d'Inde, mais pas de l'Inde que l'on connaît aujourd'hui : celle de Christophe Colomb. Lorsque le navigateur mit pied à terre en Amérique en 1492 après un épuisant voyage, il crut très sincèrement être en Inde (on lui pardonnera cette légère erreur d'appréciation). Depuis longtemps déjà, les Aztèques qui vivaient sur le continent avaient domestiqué l'oiseau et dévoiraient sa chair à pleines dents, sans oublier de faire des flèches et des costumes avec ses ergots et ses plumes. Les découvreurs du Nouveau Monde, conquis par cette « poule d'Inde », la rapportèrent en Europe où elle remplaça avantageusement le paon, trop sec et filandreux, sur les tables royales. La première « dinde » servie en France le fut à l'occasion du repas de Noël de Charles VII, où tout le monde se régala.

Boucar Diouf
Montréal

Chaîne du français durable : « Velcro »

Tout le monde sait que velcro vient de velours à crochets, mais tout le monde dit scratch. Comme la mauvaise monnaie chasse la bonne, le mauvais français chasse le bon. Le génial inventeur du velcro ne savait pas ça ; chacun a ses lacunes !

Quelle bêtise de vouloir créer un mot qui sonne français ! vous sentez la poussière, jeune homme ! retirez vos guêtres, ajustez votre monocle et regardez votre montre gousset, vous n'avez pas vu l'heure passer.

Mais que veut donc dire scratch ?

To scratch, c'est gratter, se gratter, rayer, annuler, griffonner. Quel rapport ?

Scratch, le substantif, veut dire écorchure ou mauvaise écriture. Quel rapport ?

C'est bien ce que je disais : le mauvais français, le nul, le merdique, le n'importe-quoi-du-moment-que-ça-sonne-anglais remplace le bon.

Mon voisin m'a expliqué que c'était une onomatopée. C'est une circonstance atténuante, qui devrait alléger la peine !

Alors, qu'en pensez-vous ?

Christian Hersan
56 Séné

Buzz

Le bouche à oreille est une pratique de communication tombée en désuétude. On lui préfère aujourd'hui le très chic buzz qui donne une touche people à l'effet de tam-tam. En toute rigueur, l'anglicisme buzz veut dire « mouche à l'oreille ». Le petit insecte vibronnant qui zigzague sur le carreau fait un buzz d'enfer. Il est à l'origine du téléphone arabe, ce miracle de la technologie humaine. La mouche n'est jamais folle. Elle invente un média souple à vocabulaire simple. Son bzzz initial, pensée unique de son franc-parler, s'est assez peu transformé avec l'usage.

Christian de MauSSION
75 Paris

Roger ou Rodgeur ?

Se déroule en ce moment à Paris le grand tournoi de tennis dit des « Internationaux de France 2009 de Roland-Garros » auquel participe M. Roger Federer, considéré comme l'un des plus grands joueurs de l'histoire et l'un des grands favoris de ce tournoi. Lorsque les commentateurs sportifs français citent son nom, ils s'attachent à

prononcer Roger à l'anglaise, alors que M. Federer est suisse, né à Bâle, et qu'il est un parfait francophone. Le mimétisme anglomaniaque a indiscutablement, dorénavant, un côté obsessionnel, proprement délirant !

Jean-Pierre Busnel
35 Rennes

Il en va de même du nom du joueur Jo-Wilfried Tsonga – Français, lui – massacré par les ignorants en « Djo-Ouilfride », comme si ce dernier prénom n'était pas d'origine germanique, mais anglo-américain.

Propos pondérés

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL MUNICIPAL à Paris (n° 30, print. 2009) annonce que « du 4 au 8 juin, Paris fêtera la littérature et les mots sous toutes leurs formes », que « tous les acteurs des institutions culturelles de la Ville seront mobilisés pour vous faire partager la diversité et l'extrême richesse de la langue française ». Il s'agit de « souligner le lien étroit, ancien et toujours vivant entre la ville et l'amour de la langue » (info : *Culture. Paris.fr*).

D'autre part, dans *le Monde* (7 mars), Lætitia Van Eeckhout questionne M. Yazid Sabeg, commissaire à la Diversité, nommé de fraîche date par le président de la République. « Il faut, dit M. Sabeg, rendre moins discriminants les concours aux grandes écoles, en pondérant différemment la culture générale et le français. » Ce qui peut se comprendre de plusieurs façons. Qu'entend M. Sabeg par cette « pondération » ? C'est peut-être clair pour les intéressés ; les lecteurs du commun ont lieu de s'interroger, et nous de craindre.

Le français a déjà tendance à ne plus figurer au premier rang des matières enseignées, et, dans les médias, il est trop souvent galvaudé, corrompu par le laxisme et les impropriétés. Si, en plus de cela, on le pondère !

P.-V. B.

Les correcteurs, secouristes de la langue

(Suite de la page 24.)

devait l'être en italique – risquait de fausser une démonstration !

Les grands écrivains, en général, manifestaient aux correcteurs considération et reconnaissance. Balzac a écrit qu'« à Paris il se rencontre des savants » parmi eux. Jules Vallès faisait revoir ses textes par Caroline Rémy, en littérature Séverine. Victor Hugo a dit du correcteur qu'il « lustre les plumes de cygne du génie ». Pour Pierre Larousse, c'est « le représentant de la littérature et de la science dans l'imprimerie ». Avec moins d'emphase, nous dirons simplement que les correcteurs sont de bons secouristes pour la langue française.

Il en est pourtant qui, à la fois, assument et débordent cette qualité ; dans les années 50 du dernier siècle, un correcteur belge nommé Coërs travailla pour des éditeurs parisiens sur des épreuves en français, mais sa capacité allait bien au-delà : il était spécialisé dans la correction des dictionnaires allemands, dont il connaissait tous les mots et leurs acceptions, bien qu'il ne parlât pas la langue ! Il y a eu, du reste, une tradition d'excellence chez les correcteurs belges ; on cite entre autres Corneille Kilian, qui, correcteur chez le célèbre imprimeur Christophe Plantin (1514-1589), établi à Anvers, a laissé des poèmes en latin.

On l'a vu plus haut, l'intervention correctrice sur les textes date de loin. Au XVI^e siècle, une commission pontificale, composée de sept cardinaux et d'une quinzaine d'ecclésiastiques très érudits, rectifia des erreurs et combla des lacunes du *Decretum* de Gratien, recueil canonique du XII^e siècle ; réel travail de correction et de *rewriting*, autrement dit de « réécriture » (R. Étienne), de « rescriptage » (J.-P. Colignon) ou de « réécriture » (A. Gilder) (*idem* D. Daguet). Ce fut un début dans la correction « moderne ».

Les dimensions imposées à un article ne permettent pas d'en retracer l'histoire ni de faire la place qu'ils mériteraient aux conditions de travail et au rôle social de ce corps de métier ; ils ont toujours été très différents selon qu'on les considère dans l'imprimerie de labeur, la presse ou l'édition, selon également qu'on se situe à Paris ou en province, et selon d'autres critères

encore. Là où les correcteurs ont pu se grouper en nombre suffisant, et parfois, comme dans notre capitale, trouver un appui chez les salariés des professions voisines, ils ont toujours été un élément combatif pour améliorer leur sort, ainsi que pour défendre et faire progresser les droits du travail.

Le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome V (1869), consacre deux grandes pages à la correction et à ses ouvriers ; il note la création d'une société de secours mutuel des correcteurs des imprimeries de Paris, par arrêté du ministre de l'Intérieur daté du 26 juillet 1866. Le 1^{er} novembre suivant, une société des correcteurs fut fondée avec l'appui de l'éditeur Firmin Didot. Mais il fallut attendre le 27 novembre 1881 pour que se créât leur chambre syndicale, qui ne deviendra un véritable syndicat qu'après bien des étapes, lequel sera d'ailleurs « une petite organisation sans vie et sans idéologie jusqu'en 1904 » (Yves Blondeau, *le Syndicat des correcteurs*, thèse de doctorat, 412 p. ; 1973) ; à cette date, il adhèrera au syndicalisme révolutionnaire, qui sera sans effet sur l'« union sacrée » de 1914.

Tout cela, c'est du passé. Si la révolution syndicaliste se fait attendre, la révolution électronique, elle, a bien eu lieu, inattendue, performante, dévastatrice, et elle a tout balayé de ce qu'on surnommait « la galaxie Gutenberg ». Machines à écrire, télécriteurs, linotypes, sont allés à la casse ; il y a des écrans partout ; le vocabulaire professionnel et corporatif n'est plus le même. Il faut se reconvertir, subir une nouvelle formation, ou partir en retraite.

Qu'en est-il de la correction ? Certains vous disent que les machines, qui font déjà tant de merveilles incontestables, vont y pourvoir. Hum ! Assurément, elles sont très capables, mais l'infinie subtilité de la langue française dans le choix de ses termes aux multiples acceptions ne surpassera-t-elle pas leur très grande, très profonde potentialité matérielle ? Entre le stylo et le clavier, c'est le challenge entre le cerveau et le logiciel qui se joue.

Sur le terrain, d'autres problèmes surgissent. Dans la presse, par exemple, la diminution numérique du lectorat a imposé des restrictions dras-

tiques ; le tirage baisse, la publicité va ailleurs, on licencie des salariés ; et, en priorité, des correcteurs ; on présume en effet que le lecteur se soucie peu qu'il y ait des fautes dans son quotidien, promis à la poubelle dès le numéro suivant. Pourquoi peaufiner aujourd'hui ce qui ne sera demain qu'un déchet ? Raisonnablement souvent faux, mais crédible. Résultat : des journaux à ne pas mettre entre les mains d'étrangers qui cherchent à bien parler et bien écrire le français. Je sais un quotidien populaire qui tire sur une trentaine de pages, plus un encart ; il est bien fait, bien mis en pages, bien maqueté, bien illustré, mais hélas ! farci de fautes grossières, jusque dans les titres de la « une ». Je me suis renseigné : il n'a plus que deux correcteurs !

Dans l'édition, le goût du jour et l'obsession de la concurrence font passer au second rang la qualité verbale du texte, parmi une production rendue astronomique par les facilités modernes de l'imprimerie ; chaque mois d'octobre voit se déverser une avalanche de nouveaux ouvrages. L'éditeur est hanté par d'autres considérations que l'orthodoxie des accords ou de la ponctuation, ne serait-ce que par les dates : la rentrée, les grands prix, les fêtes de fin d'année, le salon du Livre, les vacances, etc. Corriger, c'est retarder. Comme dans la presse, entre culturel et commercial, l'arbitre, c'est le chef comptable.

La profession de correcteur, sauvegarde majeure pour la langue, est menacée. Elle a su pourtant s'adapter aux inventions nouvelles, à la correction sur écran, aux transmissions électroniques, à une terminologie souvent allo-gène. Le statut de journaliste a été affecté aux correcteurs, mesure controversée. Leur grande faiblesse est qu'ils sont peu nombreux et assez dispersés. À Paris, leur syndicat est leur recours et leur force, avec une belle tradition d'activité sociale. Un membre éminent de ce syndicat fut Louis Lecoin (1888-1971) ; délégué au congrès confédéral en 1933, il procura, pour légaliser leur séjour, une adhésion subreptice et temporaire au syndicat des correcteurs, à des réfugiés de l'Allemagne hitlérienne.

Les correcteurs, secouristes de la langue

DIALOGUE AUTHENTIQUE entre deux dames, entendu voilà quelques années : « Où travaille-t-il, votre mari ? – Dans la presse, dans un journal. – Ah ! il est journaliste ? – Non, correcteur. – Correcteur ? Qu'est-ce qu'il corrige ? – Ben... les fautes. – Les fautes ? Y a pas d'fautes dans les journaux ! »

Ô bénigne simplicité ! Des fautes, il y en a toujours eu, malgré les correcteurs ; mais, il est vrai, beaucoup moins que s'ils n'avaient pas été là. Seulement, leur intervention ne laisse aucune trace, leur travail passe inaperçu ; on ne voit que son absence là où il a failli.

La correction est une activité très ancienne. Un jour qu'en équipe nous visitâmes une des grandes bibliothèques parisiennes, le guide nous montra un cartulaire qui, pour nous, n'était qu'un grimoire. Il nous expliqua que le texte, non seulement était en latin, mais en outre se présentait d'un seul tenant, sans espace ni discontinuité. La correction de ces écrits, nous dit-il, était vérifiée, et ceux qui l'assuraient eurent un jour l'idée de séparer les mots par des intervalles ; à partir de ce moment, les textes devinrent plus lisibles.

Utile sans doute au temps du calame ou de la plume d'oie, la correction devint indispensable à l'imprimerie ; la faute manuscrite sur le parchemin ou le papier n'était pas répétée par le copiste, tandis que celle qui était fondue en plomb était multipliée par autant d'exemplaires qu'en faisait prévoir le tirage.

Pour être un bon correcteur, il faut posséder, ou acquérir, et chercher à améliorer sans cesse sa vigilance, son application, sa connaissance de la langue, son bagage en tous les domaines, en même temps que sa sensibilité à la recherche – et à la présence ! – de la faute ; la quasi-perfection est obtenue avec le « coup d'œil » et, en même temps, le don de s'en méfier, car une grosse faute est parfois cachée à proximité d'une humble coquille qu'on se réjouirait d'avoir découverte.

Ce n'est pas un métier spectaculaire. Il se pratique dans le silence, il

exige une concentration soutenue, l'oubli momentané des problèmes personnels. Dans les journaux, on lui allouait un simple bureau, mais le travail en équipe y créait une atmosphère conviviale ; dans les imprimeries, le correcteur siégeait n'importe où, souvent dans le bruit et les courants d'air ; les éditeurs confient le plus souvent les épreuves à corriger et à réviser aux correcteurs à domicile. Qu'on ne s'étonne pas de voir un correcteur ou une correctrice suivre du doigt, mot à mot, de façon scolaire, la ligne imprimée, comme l'enfant qui apprend à lire : c'est signe de beaucoup de sérieux, la sécurité n'ayant que faire de l'amour-propre.



Ci-dessus, dans le langage des typographes, des maquettistes, des journalistes et, bien sûr, des correcteurs de presse, la dénomination des zones qui constituent la une d'un journal.

La langue française abonde en pièges, notamment par la fréquence des paronymes, et plus la faute est grosse, plus elle a de chance de nous échapper. S'il est fait mention d'une « sarbacane » dans la description d'un rempart, soyez sûr qu'il s'agit d'une *barbacane*, d'autant plus que, par celle-ci, on peut très bien tirer avec celle-là ! Le regretté académicien Bertrand Poirot-Delpech a parlé, dans une de ses chroniques, d'un « myrmidon » (homme très petit), alors que le contexte attestait qu'il fallait

comprendre *mirmillon* (gladiateur). Hors paronymie, mais à partir d'un griffonnage, on a fait dire à Jean Rostand, critiquant la politique du général de Gaulle : « Nous en avons assez de ce requin », manière de s'exprimer incompatible avec le style courtois du grand biologiste, qui, en réalité, avait dit : « ...assez de ce régime ».

Les correcteurs d'un quotidien parisien, qui vérifiaient avec soin les mots croisés, y trouvèrent un jour une perle : le problème demandait un équivalent à « reposai », auquel répondait dans la grille ce synonyme en cinq lettres : « gisai ». Branle-bas de combat ! Le verbe *gésir* n'a pas de passé simple. Impossible de mettre autre chose sans modifier toute la grille. Il était trop tard pour demander et obtenir un autre problème (cela date d'avant Internet). On se rua chez le rédacteur en chef, qui, plein de sang-froid, corrigea ainsi la question : « reposai illicitement ». Bravo ! – S'il existait, le passé simple de *gésir* aurait certes pu être « gisai », mais tout aussi bien « gésis », qui, dans le cas exposé ici, n'eût été d'aucun secours.

Le correcteur véritable aime son métier, qui lui fait apprendre beaucoup de choses. Il arrive pourtant que la tâche soit rébarbative. À la permanence du syndicat investi d'un rôle à l'embauche, on vit venir une correctrice qui demandait à changer de place. « Tu n'es pas bien là où tu es ? – Oh ! si, mais j'en ai marre. – De quoi ? – De corriger, depuis trois ans, l'Annuaire du téléphone ! » Eh ! oui... il le faut, c'est important. Qu'on s'en lasse, toutefois, c'est pardonnable !

Sans être ennuyeuse, la correction de certains ouvrages est très difficile. La mise en édition des Actes d'une conférence scientifique de l'ONU en de nombreux tomes nécessita des mois de travail, avec quatre équipes (une par langue), chacune composée d'une dizaine de participants ; ceux-ci contrôlaient des textes gorgés d'équations, où la moindre erreur – par exemple un π en exposant composé en romain alors qu'il

Pierre-Valentin BERTHIER

(Suite en page 23.)